

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

♦ ♦ ♦

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 27 novembre 2019 - 19 h 00

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 19 h 02 et procède à l'appel nominatif des Elus.

PRÉSENTS	Mmes BOBO, BOYER, CALVO, DE COUX, DUBOIS, GOSSELIN, HERNANDEZ, LACOSTE, LE PRIOL et SIMÉON MM. BAË, BATAILLE, CHOUARD, FRANCHINA, GAUBERT, LASCRET, LERAT, LOUZON, MAILHÉ, MARIN, MONROZIER, PERROT, PILET et RIVIER
PROCURATIONS	Mme MATHIEU-DEBLACHE a donné procuration à Mme LACOSTE Mme RANGOLY a donné procuration à M. PILET Mme VOISIN a donné procuration à Mme DE COUX M. BROUSSE a donné procuration à M. MARIN M. LALANNE a donné procuration à M. PERROT M. LORRAIN a donné procuration à M. MAILHÉ M. PETER a donné procuration à Mme DUBOIS M. SÉVERAC a donné procuration à M. CHOUARD
ABSENT(E)S	Mme VITET
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	M. LASCRET Yves
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 octobre 2019 2 - Projet de construction d'un BHPAD lieu-dit Pistoulet - dépôt du permis de construire 3 - Conseil des Sages 4 - Protection fonctionnelle de la commune demandée par Mme le Maire 5 - Contrat-cadre Bourg-Centre région Occitanie pour le projet cœur de ville 6 - Travaux du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) - renouvellement de la procédure pour le traitement des petits travaux urgents pour l'année 2020 7 - Travaux du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) 8 - Dénomination des espaces culturels 9 - Entreprise SALES - demande d'exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2019 10 - Tarification du séjour ski 2020 du service jeunesse 11 - Indemnité de conseil allouée à la comptable du Trésor Public - année 2019 12 - Souscription d'un emprunt pour financer les projets d'investissement du budget principal "commune" 13 - Reprise de provisions - budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" 14 - Avenant n° 3 au protocole d'accord définissant les principes servant de règles à la dissolution du SIDEXE 15 - Avenant n° 3 - marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation du pôle restauration et périscolaire du groupe scolaire du Trépadé 16 - Marché public - fourniture, pose et installation d'équipement des offices de remise en température et de la salle à manger du groupe scolaire du Trépadé 17 - Attribution d'une subvention de projet pour l'association Ouest Toulousain Basket concernant la section sportive du collège de Cantelauze 18 - Présentation du projet d'extension du gymnase de Cantelauze - autorisation de déposer le permis de construire 19 - Le Muretain Agglo - rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes 20 - Le Muretain Agglo - révision libre des Attributions de Compensation 2019 21 - Le Muretain Agglo - procès-verbal de mise à disposition d'un terrain pour la réalisation d'un nouveau Relais Assistantes Maternelles (RAM) 22 - Le Muretain Agglo 23 - Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT 24 - Questions orales posées par les divers groupes 25 - Informations diverses

Date de la convocation : 20 novembre 2019	Date d'affichage de la convocation : 21 novembre 2019
Nombre de membres du Conseil Municipal : 33 en exercice : 33	Présents : 24 Votants : 32

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. LASCRET Yves, du groupe Majoritaire, en qualité de secrétaire de séance.

VOTE Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	0

Mme le Maire : je vous propose d'observer une minute de silence en hommage aux treize soldats engagés au Mali, appartenant à la force Barkhane, victimes d'un accident mortel.
Une minute de silence est observée.

Questions orales posées par les divers groupes

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Bâtiments communaux d'habitations
2. Contentieux juridiques

Droit de suite :

1. Guinguette
2. Publicité d'un professionnel avec le logo de la Mairie

Le groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. Recyclage des bouteilles en plastique

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2019

Mme le Maire : avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019 ?

Aucune observation n'étant apportée, Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019.

VOTE Pour :	31
Contre :	0
Refus de vote :	0
Abstentions :	0
Absents au CM du 07/10/19 :	1 (M. Brousse)

2 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN EHPAD LIEU-DIT PISTOULET - DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Mme le Maire : le projet va être présenté par la société DOMUSVI, représentée par la Directrice de l'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) de Saint-Lys "la Joie de Vivre", et par Mme Danes. Il s'agit du projet tel que déposé, le permis de construire ayant été déposé quelques semaines auparavant. La présentation permettra de nous faire une idée de ce que sera esthétiquement le projet, de son emprise au sol, de son nombre de chambres, de son fonctionnement, etc, et du calendrier.

Un rapide historique : Mme Danes, qui habite Fonsorbes, est venue nous voir deux ans auparavant, en nous disant qu'ils avaient l'intention de quitter les locaux qu'ils occupaient alors à Saint-Lys car ils ne correspondaient plus aux normes, telles qu'exigées en terme d'accueil des personnes âgées dépendantes. Ils souhaitaient alors s'installer éventuellement sur Fonsorbes. Ils nous ont demandé si nous avions un terrain disponible pour les accueillir, avec des critères tout de même définis : pas loin du centre-ville ou d'une zone d'activités, à proximité de transports en commun. Je lui avais répondu que nous n'en avions pas. Nous avons donc regardé les terrains disponibles susceptibles de les intéresser. Je leur ai donné les coordonnées de propriétaires, après avoir contacté ces derniers pour les informer qu'ils étaient susceptibles d'être contactés

par Mme Danes. Ils ont donc fait le choix de Pistoulet, acheté les terrains pour lesquels le permis de construire est en cours d'instruction. Nous aurons donc un EHPAD à Fonsorbes, un transfert de lits de l'EHPAD de Saint-Lys.

En début de mandat, je m'étais rendue au Conseil Départemental et à l'ARS (Agence Régionale de Santé) afin de leur expliquer que Fonsorbes, commune de 12 000 habitants, n'avait aucune structure permettant d'accueillir des personnes âgées. La réponse obtenue a été, compte-tenu de ce qu'était le "plan quinquennal seniors", qu'il était hors de question de créer sur notre secteur une nouvelle structure compte-tenu du nombre de lits à disposition. J'en suis donc repartie quelque peu dépitée. Et derrière, la société DOMUSVI est arrivée avec sa proposition ; nous ne pouvions qu'y donner suite. Nous sommes ravis de les accueillir sur la commune.

Mme Danes : bonsoir à tous. Je suis Martine Danes, une Fonsorboise depuis 2001. Je travaille pour la société DOMUSVI depuis près de 23 ans. Je supervise les établissements de l'Occitanie appartenant à DOMUSVI, soit aujourd'hui dix-neuf structures, dont certaines sont dans le 31 et d'autres dans d'autres départements.

Nous étions conscients que Saint-Lys bénéficiait de trois maisons de retraite pour à peu près 8 000 habitants, et que Fonsorbes, pour 12 000 habitants, n'avait toujours pas son EHPAD.

Nous avons eu l'idée de reconstruire "la Joie de Vivre", pas parce qu'elle n'est pas aux normes, mais parce que nous manquons de locaux sociaux. Nous avons médicalisé ces structures au fil du temps, nous avons bénéficié de dotations de soins versées par l'ARS, la Sécurité Sociale et le Département, ce qui nous a permis d'augmenter considérablement les effectifs de personnel pour améliorer l'encadrement des personnes âgées que nous accueillons ; ce qui fait que nous manquons cruellement de locaux sociaux, de bureaux, d'une salle de kiné, de salles de rangement, et autres. Les chambres sont plutôt aux normes, agréables avec de petits balcons. A "la Joie de Vivre", nous y vivons bien, mais les salariés commencent à être un peu à l'étroit. Il y avait donc deux solutions : soit nous agrandissions "la Joie de Vivre", soit nous reconstruisions. Il est vrai qu'à partir d'un certain âge d'établissement, même si c'est un établissement qui a plutôt été très bien entretenu, qui a subi de grosses rénovations dans les années 2000, il était plus intéressant, financièrement, de reconstruire, de repartir sur un bâtiment neuf, avec plus de luminosité et un accueil un peu plus moderne. A reconstruire, j'avais proposé à ma Direction de transférer les lits sur Fonsorbes, connaissant bien le problème et les réponses systématiques des autorités administratives. Effectivement, depuis la loi HPST (Hôpital Patient Santé Territoire) 2010, les autorisations de créations de lits d'EHPAD ont pratiquement été arrêtées puisque durant des années nous avons répondu au problème de la dépendance par de l'EHPAD. Le législateur a dit qu'il fallait peut-être faire une pause, regarder ce qu'il se passait. Nous voyons bien que même la loi d'adaptation de la société au vieillissement a proposé que nous réfléchissions à des alternatives à l'EHPAD, que les autorisations d'EHPAD se font aujourd'hui au compte-gouttes. Compte-tenu que le taux d'équipement du territoire de santé de la région, c'est ainsi que nous parlons maintenant, établi par le schéma, aussi bien de l'ARS que du Conseil Départemental, est satisfaisant, il ne nécessite pas de créations supplémentaires. Nous savons donc que Fonsorbes n'aurait pas d'EHPAD. J'ai proposé à l'ARS et au Conseil Départemental de transférer les lits sur Fonsorbes. Leur avis a été plutôt favorable puisqu'ils trouvaient que c'était plutôt judicieux. Nous avons eu quelques petits échanges avec la Mairie de Saint-Lys, qui était un peu contrariée, mais qui finalement s'est bien résolue. Nous avons donc pu avancer sur ce projet. Grâce à Mme Siméon, nous avons été mis en contact avec Mme Davila, auprès de qui nous avons pu acheter un terrain qui nous convenait. Il ne faut effectivement pas que ces EHPAD soient isolés de la vie, parce qu'un EHPAD c'est d'abord un lieu de vie. Mme Martinez, qui m'accompagne, Directrice de l'établissement, vous expliquera comment nous vivons, comment nous sommes organisés dans un EHPAD.

Personnellement, je vais vous présenter le projet architectural :

La présentation se déroule par vidéoprojection.

C'est un établissement de quatre-vingt-quinze lits, que nous allons donc déménager ; cinq places sont réservées pour des résidents habilités à l'aide sociale.

Ce que vous voyez à l'écran, c'est une vue de l'entrée principale : l'arrivée se fait par l'arrière, le côté gauche sera donc l'arrière du bâtiment, et le côté droit sera côté route de Tarbes.

Pour quatre-vingt-quinze lits, ce sont des bâtiments assez importants. Dès que nous débordons en coût architectural, cela a une répercussion sur le prix d'hébergement et sur notre loyer. Nous essayons donc de faire des bâtiments agréables, lumineux, mais qui en même temps n'apportent pas de difficulté architecturale pour en limiter les coûts de construction. Nous allons donc rechercher essentiellement de la lumière.

Le maître d'ouvrage Kaufman and Broad nous accompagnera sur ce projet. Au sein du groupe DOMUSVI, nous avons une Direction immobilière, mais elle est assez légère ; nous nous faisons donc accompagnés pour piloter ces projets. Nous allons travailler avec deux cabinets d'architectes : Laëtitia Justin, qui a réalisé de

nombreux projets d'EHPAD sur la région Toulousaine, qui a aujourd'hui une compétence reconnue sur sa très bonne connaissance des besoins en EHPAD, et le cabinet Tristan Cousinié d'Albi, avec qui nous avons réalisé deux projets de réhabilitation. C'est un architecte qui a le gros avantage de très bien conduire les projets car c'est vraiment un architecte de chantier très présent, très à l'écoute. Nous avons recherché la complémentarité de ces deux architectes : Mme Justin pour sa patte architecturale et de créativité, et M. Cousinié pour sa bonne connaissance technique des besoins en EHPAD et pour son bon suivi des chantiers. Les autres prestataires sont peut-être un peu moins connus, mais habituels : notamment le bureau de contrôle technique, Qualiconsult.

Le projet sera situé juste devant Centrakor, à proximité du complexe commercial, ce qui peut être intéressant pour les résidents puisque nous pourrions les accompagner dans les magasins faire quelques courses, ce qui est toujours très agréable. Nous serons également au bord de la piste cyclable, ce qui nous permettra d'aller nous promener tranquillement.

Mme le Maire : il n'y a pas d'accès depuis la RD 632, elle se fait par l'arrière, côté Portes du Gers.

Mme Danes : oui. Pour des raisons de sécurité, l'accès se fera par l'arrière. Les places de parking seront situées sur les petites allées d'arbres du début, de manière aussi à sécuriser la zone autour de l'EHPAD, et de laisser les véhicules un peu en dehors des jardins et du pourtour direct de la maison de retraite.

Nous pouvons commencer à distinguer le plan architectural qui se fait en "peigne", avec trois avancées, et des petits jardins intérieurs qui permettront de donner accès à des espaces jardins, à plusieurs espaces de vie et de convivialité. Cela permet de jouer sur les lumières, de faire un bâtiment un peu plus élégant au niveau architectural, moins massif car c'est tout de même un gros bâtiment, avec, pour différentes pièces de la maison, des vues sur le jardin.

Le bâtiment sera fait en "peigne", nous entrerons par un petit hall d'accueil, comprenant un espace administratif contenant le bureau du Directeur, de l'Adjoint, de la secrétaire et autres. Il y aura une grande salle de kiné, une salle d'activités pour les résidents, un salon de coiffure et un salon esthétique. Nous prévoyons un salon d'accueil familles : lorsqu'une famille viendra visiter l'établissement, nous pourrions l'installer dans ce petit salon afin de l'accueillir tranquillement ; nous y recevrons également les familles pour l'élaboration des projets de vie des résidents. Un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) sera créé. Il s'agit de dispositifs, aujourd'hui dans l'attente d'une labellisation, pour bénéficier de moyens supplémentaires. Ces locaux permettront d'accueillir dans la journée quelques résidents de l'EHPAD, entre 12 h et 14 h, pour des activités spécifiques dédiées aux patients atteints d'une maladie d'Alzheimer avec troubles légers. Aujourd'hui, ce PASA est prévu dans les constructions car nous savons que nous pourrions à terme bénéficier d'un financement. Par exemple, sur le projet de Colomiers, je pense que nous pourrions obtenir un financement pour avoir un peu plus de personnels pour animer des activités dans ce pôle-là. Nous avons donc anticipé en le réalisant.

Une zone technique comprendra une lingerie, les locaux du personnel, la salle repos, etc. Une particularité chez DOMUSVI est que nous sommes très attentifs aux salles de repos du personnel parce que nous savons que c'est très important. Il bénéficie également d'une salle de repas, d'un petit espace privé pour manger dehors, fumer, être un peu tranquille durant sa pause repas. Lorsque nous sommes bien traitants avec les salariés, nous avons des chances de diffuser de la bienveillance auprès des résidents.

Pour l'espace cuisine, l'accès livraisons se fera par derrière, aussi bien pour la cuisine que pour les autres livraisons, afin de préserver l'accueil et les jardins sans passage de camions.

Une fois entrés, nous accéderons au PASA, aux petits salons, à la salle à manger. Un office de service permettra aux résidents de voir le Chef de cuisine servir ses plats (à l'assiette). Une salle à manger sera à disposition des personnes plus dépendantes, ayant besoin d'être un peu isolées pour avoir le soutien des aides-soignants. Une salle à manger sera réservée aux familles souhaitant prendre le repas avec leurs parents ; le résident aura ainsi l'impression d'accueillir sa famille pour déjeuner.

Une importante partie des locaux est réservée à l'"Unité Protégée Alzheimer". Cette unité sera fermée, elle permettra d'accueillir des personnes atteintes de troubles type Alzheimer avec risque de déambulation, de fugue, ou qui seront amenées à perturber les autres résidents. Cela nous permettra de les gérer dans une autonomie, c'est ce que nous appelions avant le "Cantou". Cette unité comprendra un espace cuisine, des salles d'activités, des salons et des chambres attenantes pour quatorze personnes. Un jardin sécurisé leur sera dédié. Des aménagements extérieurs comprendront notamment un petit boulodrome, un espace potager, différents petits espaces afin qu'ils profitent de l'extérieur en toute sécurité.

Le parking sera un peu éloigné, mais deux places "dépose minute" seront réservées aux ambulances, aux familles venant chercher un parent à mobilité réduite, leur évitant ainsi d'aller jusqu'au parking.

Le bâtiment sera réalisé sur un RDC et deux étages. Ces derniers seront essentiellement réservés aux chambres. Nous ne faisons plus de chambres doubles, mais nous faisons quelques chambres communicantes. Le pôle soins comprendra l'infirmier, le bureau du médecin coordonnateur, de l'infirmière coordonnatrice et de la psychologue, des petits salons. Trois ascenseurs desserviront le bâtiment. Les chambres auront un petit balcon particulier, accessibles depuis une porte et non de la chambre. Au deuxième étage, le pôle soins sera remplacé par une salle Snoezelen (il s'agit d'une salle de stimulation sensorielle) et d'une balnéo.

Je vais céder la parole à Mme Martinez qui va vous parler de l'organisation d'un EHPAD et de l'équipe.

Mme le Maire : la résidence en question ne s'appellera pas "la Joie de Vivre" car votre Conseil d'Administration lui a donné un autre nom.

Mme Danes : oui. Je suis désolée, je devais le dire en introduction, mais j'ai directement enchaîné. Le document comporte donc une erreur, le nom actuel étant "la Joie de Vivre". Mais, après réflexion et après avoir fait des propositions à Mme Siméon, nous voulions un nom en rapport avec Fonsorbes. Nous avons donc fait des recherches et nous nous sommes aperçus qu'il y avait sur le drapeau de Fonsorbes un sorbier, qui peut être aussi à l'origine du nom de "Fonsorbes". Le sorbier étant un joli petit arbre, nous avons donc décidé de l'appeler "la Résidence du Sorbier", ce que Mme Siméon a approuvé.

Mme Martinez : bonsoir. Je m'appelle Sandra Martinez, je suis la Directrice de la résidence "la Joie de Vivre" de Saint-Lys, depuis maintenant onze ans.

Effectivement, comme me l'a demandé M. Perrot (du groupe "Agir pour Fonsorbes"), la Joie de Vivre transfèrera ses lits à Fonsorbes, nous garderons donc une capacité d'accueil de 95 résidents. M. Perrot me demandait si nous ne souhaitions pas agrandir le nombre de lits. Non, pour deux raisons : l'augmentation de lits est soumise à une autorisation et parce que nous avons fait le choix de garder un établissement à taille humaine. Nous accueillons donc 95 résidents et 63 salariés pour les accompagner dans leur projet de vie, leur projet de soins. Nous accueillerons des personnes qui nécessitent des soins, mais aussi des personnes qui ont simplement envie de créer un lien social, qui ont un besoin de sécurité, qui se sentent seules et isolées. Pour cela, nous avons la chance d'avoir une équipe de soins et une équipe d'hébergement.

Pour ceux qui ne savent pas comment fonctionnent les EHPAD : notre équipe de soins est chapeauté par un médecin coordonnateur, par une équipe d'infirmières, une équipe soignante, de jour comme de nuit, les résidents ne sont jamais laissés seuls, ils sont toujours accompagnés par des professionnels de santé. L'ensemble de ces personnels accompagnera les résidents dans leurs besoins, dans leurs activités qu'ils ne peuvent plus accomplir seuls. Nous avons la chance d'avoir une équipe de rééducation importante, elle représente vraiment une part importante dans notre projet de soins. Nous avons également une psychomotricienne présente les trois quarts temps, une ergothérapeute présente à temps complet, c'est une spécificité à notre établissement. Nous pouvons donc prendre le relais suite à des hospitalisations, à des fractures ou autres. Des kinés viennent également en libéral, ils continuent à suivre les résidents qu'ils suivaient à domicile. Sinon, nous avons l'habitude de travailler avec un kiné qui s'inscrit dans le projet de soins de notre établissement. Une psychologue, à temps complet, ainsi que l'infirmier coordonnateur, peuvent accompagner les résidents dans leur intégration car nous savons qu'il n'est pas facile de quitter une maison dans laquelle ils ont vécu depuis longtemps, de quitter certaines habitudes de vie. Ils étudient leurs habitudes de vie, comment nous, établissement, pouvons-nous adapter à leur accueil. La psychologue accompagnera les familles tout au long du séjour parce que nous confier un parent n'est pas chose facile, les familles doivent faire le deuil du parent qu'elles ont connu, il faut qu'elles apprennent à faire confiance aux institutions ; nous les accompagnons vraiment dans ce cadre-là.

Je ne vais pas m'étendre davantage sur le projet de soins, avez-vous des questions ?

Mme Le Priol, du groupe Majoritaire : oui. Quel GMP avez-vous ?

Mme Martinez : il varie selon les moments, il est entre 745 et 770.

Mme le Maire : il s'agit d'une question de professionnels. Nous ne savons pas ce qu'est le GMP.

Mme Martinez : le GMP est le GIR Moyen Pondéré, c'est-à-dire le niveau de dépendance moyen de l'ensemble de la résidence.

Mme le Maire : c'est effectivement un critère de dépendance de 1 à 6 : à 6, nous ne sommes pas dépendants, à 1, nous sommes très dépendants.

Mme Martinez : j'ai terminé avec les équipes de soins. Nous avons également une équipe hébergement qui comprend une animatrice présente tous les jours puisque le soin s'invite là où il y a la vie, et non pas l'inverse ; ce sont les soignants qui vont s'adapter au lieu de vie. Des animations ont donc lieu tous les jours, nous essayons de créer des liens, et nous espérons trouver des partenariats sur Fonsorbes, ce que nous avons à ce jour commencé à créer.

Il est important pour nous, mais surtout pour nos résidents, que des activités soient créées à l'intérieur, mais également à l'extérieur de l'établissement pour ceux qui n'ont pas la possibilité de sortir.

Autre chose très importante aussi, la nourriture. Vous savez que lorsque nous ne sommes pas bien, la nourriture reste quelque chose d'important. Nous avons donc une équipe de restauration excellente : nous avons un Chef de cuisine, deux cuisiniers et un commis de cuisine. Cela signifie que nous cuisinons du frais le plus souvent possible, nous mangeons très bien. Les menus sont élaborés par une diététicienne, que nous adaptons suite à certaines commissions au cours desquelles nous demandons aux résidents ce qu'ils ont envie de manger. Nous essaierons de trouver des fournisseurs locaux pour certains produits, dont la saucisse de Toulouse. Les cuisiniers ont une attention toute particulière à la présentation de l'assiette. Le service est fait à l'assiette, avec une présentation très soignée, comme au restaurant, puisque nous nous rendons compte que lorsque l'assiette est bien soignée, les résidents mangent mieux, et les soignants stimulent davantage nos résidents à s'alimenter. Nous travaillons bien-sûr sur le respect des régimes, même si le mot "régime" en EHPAD perd un peu de son sens. Cependant, nous respectons également les textures. Lorsque nous parlons de textures modifiées, nous n'allons pas présenter aux résidents une simple purée, ce sera une texture reconstituée. Nos équipes de restauration ont suivi une formation pour que l'équilibre alimentaire soit respecté et bon à la fois.

Nous avons une équipe hôtelière qui entretiendra les locaux, un agent technique fera en sorte que notre établissement respecte toutes les normes de sécurité, il s'occupera des petites réparations.

Notre équipe administrative accueille les résidents, ainsi que les familles les accompagnant dans leurs démarches administratives.

Je reviens sur les soins. Notre établissement travaille vraiment sur l'accompagnement des thérapies non médicamenteuses. Au sein de notre établissement, nous avons décidé de former notre personnel. Ainsi, nous avons formé un soignant à la musicothérapie, une soignante à l'aromathérapie, au nursing-touch, nous accueillons la médiation animale, une art-thérapeute. Nous essayons vraiment de diversifier, de proposer d'autres types d'accompagnements à nos résidents.

Je pense ne rien avoir oublié. Avez-vous des questions ?

Mme Boyer, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir" : pouvez-vous me rappeler la composition de l'équipe médicale s'il vous plaît ?

Mme Martinez : elle est composée d'un médecin coordonnateur, qui travaille à mi-temps chez nous et sur un autre établissement de Saint-Lys du même groupe, d'une équipe d'infirmières.

Mme Boyer : combien de personnes ?

Mme Martinez : nous avons deux infirmières et demie tous les jours et un cadre infirmier ; 7 jours sur 7, le cadre infirmier n'étant pas là tous les week-ends. Nous avons 12 soignants (aides-soignants, aides médico-psychologie -AES aujourd'hui), tous les matins, dont une ASG (Assistante de Soins en Gériatrie) qui s'occupe essentiellement de l'unité Alzheimer et qui propose des activités spécifiques pour diminuer les troubles du comportement de nos résidents en unité protégée. Il y a également des rééducateurs et une psychologue.

Mme Danes : il ne faut jamais oublier que l'EHPAD reste un substitut du domicile. Même si l'on nous a accolé le mot "médicalisé", nous ne sommes pas là pour faire du sanitaire, du médical. J'aime bien rappeler que nous ne faisons ni plus ni moins les soins qui pourraient être dispensés à domicile, à part que l'on nous a confié la responsabilité de les organiser pour l'ensemble des résidents, avec une dotation. Au lieu de rémunérer une infirmière libérale, il nous sera octroyé un fonds qui nous permettra d'organiser les soins liés à la grande dépendance. Ce qui fait que le médecin coordonnateur s'occupe de l'organisation de ces soins (nutrition, déshydratation, problèmes cutanés, d'hygiène, circuit du médicament, etc). Mais le problème de cardiologie et toutes les autres pathologies sont traités par le médecin traitant du résident, il en garde la responsabilité médicale. Il est très important de comprendre cela en EHPAD. Le médecin coordonnateur est un gériatre, mais il s'occupera davantage de l'organisation des soins pour l'équipe de façon à répondre aux problématiques du grand âge plutôt que de s'occuper du résident lui-même. Il est important de préciser ce petit éclairage aux familles parce qu'il y a toujours cet amalgame. C'est pour cela que nous n'avons pas d'infirmière de nuit en EHPAD, nous n'avons pas à dispenser des soins de nuit (excepté pour les soins liés à la dépendance).

Arrivée de Mme RANGOLY Sylvie à 19 h 37

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

Nous sommes en train de faire un partenariat avec Pasteur pour avoir une permanence d'infirmières joignables au téléphone. Mais, ce n'est pas une obligation, c'est une sécurité supplémentaire que nous aurons.

Mme Boyer : est-ce qu'il y a quand même une surveillance la nuit ?

Mme Danes : bien-sûr. Il n'y a que du personnel soignant (aide-soignants diplômés) afin d'avoir les bons gestes par rapport au suivi de la dépendance. Nous ne mettons pas de personnel hôtelier la nuit. La nuit, c'est de la surveillance, de l'accompagnement aux toilettes, de l'hydratation, il faut rassurer, c'est du soutien.

Mme Le Priol : je voulais vous féliciter parce que c'est un bel outil de travail pour le personnel qui y travaillera, quand on connaît la pénurie des soignants en EHPAD aujourd'hui. Ce sera un beau lieu de vie, parce que vraiment, tout est pensé, le PASA, la balnéo, le Snoezelen. Je ne sais pas si le personnel est formé ...

Mme Martinez : pas encore. C'est vraiment dans le projet à venir puisqu'aujourd'hui l'établissement que je dirige n'a pas de Snoezelen.

Mme Le Priol : recevez-vous des étudiants infirmiers ou des aides-soignants en stage ?

Mme Martinez : oui, avec plaisir.

Mme le Maire : il faut préciser que Mme Le Priol est formatrice.

Mme Le Priol : je suis formatrice sur le PREFMS (Pôle Régional d'Enseignement et de Formation aux Métiers de la Santé) au CHU, à l'école d'aide-soignantes.

Mme Martinez : vraiment, c'est avec plaisir que nous accueillons des étudiants, d'autant plus que le personnel adore pouvoir partager, c'est un regard neuf qui nous interroge parfois car nous faisons des choses sans toujours y mettre du sens. C'est très intéressant, cela nous fait avancer aussi.

Mme Le Priol : l'ouverture est prévue pour quand ?

Mme Danes : je pense d'ici deux ans et demi : le temps d'obtenir le permis de construire, de lancer les appels d'offres et de faire la construction. Le planning n'est pas encore totalement figé, mais nous prévoyons le déménagement début 2022. De toute façon, nous resterons en lien avec Mme Siméon, elle sera à même de revenir vers vous pour un planning un peu plus précis. Dès que nous démarrerons, nous saurons lorsque ce sera terminé. Et puis, nous avons l'habitude de fêter la première pierre, nous aurons donc peut-être l'occasion de nous retrouver autour d'un petit cocktail pour le dépôt de la première pierre.

Mme le Maire : ce sera avec plaisir que nous viendrons. Nous ne sommes pas pressés d'intégrer la structure malgré votre présentation, mais pour autant nous voyons effectivement que tout a été pensé, que c'est fait pour le meilleur accueil possible des résidents, pour des conditions de travail les plus satisfaisantes possible pour les personnels. Vous l'avez bien soulevé, c'est un travail pénible, la charge mentale et physique est lourde. L'intérêt, à la fois pour vous employeur, mais également pour les résidents, est que la prise en compte des conditions de travail et du personnel soit aussi une de vos priorités.

Mme Danes : c'est le cas.

Mme le Maire : merci.

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : j'ai quelques questions, je ne reviens pas sur l'intérêt du projet, nous l'avons vu lorsque l'annonce de venir vous installer sur la commune avait été faite.

Je voudrais savoir, ou avoir la confirmation : ce projet ne créera pas de lits supplémentaires sur le secteur ?

Mme Danes : non, absolument pas.

M. Pilet : du coup, avez-vous une liste d'attente importante ?

Mme Danes : aujourd'hui, compte-tenu de la rapidité nécessaire pour être admis en EHPAD, les listes d'attente n'existent presque plus, sauf sur les lits d'aide sociale pour lesquels nous avons effectivement des personnes en attente. En effet, ces lits d'aide sociale ne sont attribués aux personnes qu'à partir du moment où le lit d'aide sociale est vacant. Les établissements qui sont à 100 % habilités ne peuvent pas donner une réponse favorable à toutes les personnes en demande d'aide sociale, malheureusement souvent pour des soucis de trésorerie. Pour les autres personnes, les listes d'attente sont assez faibles parce qu'elles ont très souvent un passage à l'hôpital avec une dégradation de l'état de santé qui fait qu'une assistante sociale nous presse pour avoir un lit rapidement et que la famille prendra la solution la plus rapide. Lorsqu'il n'y a pas de place, parfois nous rappelons la famille une quinzaine de jours plus tard pour l'informer qu'une place s'est libérée, mais elle nous répond que c'est trop tard parce qu'elle a trouvé un autre établissement ; ce qui n'existait pas encore quelques années auparavant. Aujourd'hui, j'en discute avec mes collègues du public : nous sommes un peu tous pris par le temps et sur cette rapidité d'admission.

M. Pilet : peut-être préciser pour tout le monde, parce que je ne sais pas si tout le monde le sait, ce que sont les places d'aide sociale.

Mme Danes : les places d'aide sociale sont réservées aux personnes n'ayant pas les ressources suffisantes pour payer la partie hébergement d'un établissement, puisque la partie soins est payée directement à ce

dernier. La partie dépendance est payée via l'allocation pour l'autonomie. La partie hébergement reste en France à la charge du résident. Lorsque ce dernier n'a pas les ressources nécessaires pour payer son montant, nous pouvons demander au Conseil Départemental de participer au titre de l'aide sociale à l'hébergement. Il examine les ressources de la personne, ou du foyer si son conjoint est toujours vivant, et également celles des enfants et petits-enfants. Cependant, depuis cette année, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne n'applique plus le recours aux petits-enfants pour justement accélérer l'instruction des dossiers, car parfois cette démarche peut prendre plus d'un an. Au titre de l'obligation alimentaire, le Conseil Départemental regarde à quel hauteur les enfants peuvent participer. Une fois que l'ensemble de ces ressources est constitué, nous regardons s'il faut un complément, et, à ce moment-là, le Conseil Départemental peut apporter un complément de financement pour payer l'EHPAD, mais que sur des places dites habilitées et dont le prix est fixé par le Conseil Départemental. Cela limite effectivement beaucoup. Durant très longtemps, le Conseil Départemental avait fait le choix de totalement habilitier certaines structures mais pas d'autres. C'est la raison pour laquelle "la Joie de Vivre" n'était pas du tout habilitée. Lorsque nous avons eu la possibilité de rouvrir avec des habilitations partielles, "la Joie de Vivre" a pu avoir ces cinq places sociales, qu'elle possède toujours. De toute façon, un résident ayant épuisé ses ressources, présent plus de cinq ans dans un EHPAD, peut bénéficier de l'aide sociale de droit dans l'établissement où il est hébergé, même si ce dernier n'a pas de place à l'aide sociale. De plus, nous gardons la personne avec le tarif du coût aide social appliqué et l'aide qui sera apportée au bénéficiaire.

M. Pilet : par rapport à votre projet, de quel ordre sera la taille des chambres ? Seront-elles toutes identiques ?

Mme Danes : elles seront toutes identiques, elles feront 21,5 m².

M. Pilet : par rapport à celles existantes sur Saint-Lys, est-ce que ce sera une amélioration ?

Mme Danes : oui, une nette amélioration. Les chambres de Saint-Lys sont un peu plus petites. Cela faisait donc aussi partie de nos souhaits, pouvoir les agrandir. Sachant qu'il faut que toutes les salles de bains soient de taille suffisante pour les personnes à mobilité réduite, comme pour des personnes handicapées.

M. Pilet : en terme d'emploi, est-ce que cela amènera des créations supplémentaires par rapport à l'existant ?

Mme Danes : non parce qu'aujourd'hui nous avons déjà les effectifs suffisants pour 95 personnes. De plus, par rapport à l'historique de la médicalisation de cet établissement, et au choix des options tarifaires que nous avons faits, nous sommes plutôt un établissement bien noté. Il n'y aura donc pas de création de poste supplémentaire. Nous avons de nombreux salariés, ainsi que des résidents, qui sont Fonsorbais.

M. Pilet : quel sera le prix moyen de la chambre ? Y aura-t-il une augmentation ?

Mme Danes : il y aura certainement une augmentation car notre loyer sera plus que doublé puisque nous ne supportons pas financièrement le projet immobilier ; c'est la société immobilière qui nous appliquera un loyer. Je pense que le prix sera un peu au-dessus de 80 €.

M. Pilet : que deviendra le bâtiment ?

Mme Danes : nous ne sommes pas propriétaires des locaux, c'est donc le propriétaire qui verra avec la Mairie de Saint-Lys.

Mme le Maire : je sais que la Mairie de Saint-Lys lancera une réflexion sur le devenir de ce bâtiment puisqu'il représente une surface conséquente. Elle ne souhaite pas qu'il termine en friches.

Mme Danes : je crois qu'elle est entrée en contact avec le propriétaire pour commencer à y réfléchir.

Mme le Maire : oui, des contacts ont déjà été pris. Au début, les Élus Saint-Lysiens étaient fort surpris de la décision de DOMUSVI et la regrettaient. Perdre cet EHPAD était une mauvaise nouvelle pour eux, mais cela n'a pas généré de tension, cela a été fort bien compris. Pour autant, indépendamment du fait que c'est la commune de Fonsorbes qui a été choisie, ce qui est une excellente nouvelle, le bâtiment reste sur notre territoire qu'est le Muretain Agglo. Vous auriez éventuellement pu décider de vous en éloigner, c'est ce qui a également été mis en avant, à savoir la reconnaissance du fait qu'il restait sur un périmètre pouvant être acceptable.

Mme Danes : pour l'ARS et le Territoire de Santé, il était important aussi de garder le même taux d'équipement. L'ARS et le Conseil Départemental, qui sont nos autorités administratives puisque ce sont eux qui nous autorisent, ont été sensibles au fait que nous faisons un rééquilibrage au sein de ce territoire.

M. Pilet : lorsque le projet nous avait été présenté, ce n'était pas vraiment un projet, il n'y avait pas d'indication sur ce qu'allait être le bâti, il avait été évoqué un bâtiment avec un R+1, et là c'est avec un R+2. Est-ce que les contraintes liées à l'urbanisme ont été vues ? Parce qu'il me semble que la zone de la commune R+2 n'est qu'en centre-ville.

Sortie de Mme RANGOLY Sylvie à 19 h 49

Nombre de membres	Présents : 24	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

Mme le Maire : je vous rappelle que, justement pour faciliter la construction du bâtiment en question, nous avons voté la modification du PLU deux ans auparavant, permettant tout à fait la construction d'un R+2, c'était l'objet de la modification. La seule chose qui a été modifiée dans le cadre de la révision, qui nous a été demandée par l'architecte porteur du projet, DOMUSVI, était de permettre sur toiture l'installation d'équipements techniques de type climatisation. Ce n'est pas rehausser la façade, c'est du R+2. Cette remarque a été émise par l'architecte auprès du commissaire enquêteur qui a validé la demande. Nous connaissons ses conclusions, à savoir qu'il a émis un avis favorable à cette révision.

M. Pilet : vous savez que nous sommes tous de plus en plus sensibilisés sur les changements climatiques. En terme du bâti et de l'énergie qui sera utilisée, en terme d'économie d'énergie, est-ce que le bâtiment que vous réaliserez en tiendra compte ?

Mme Danes : nous sommes soumis à la RT 2012, les architectes y sont sensibles.

Mme le Maire : je vais le préciser autrement : y a-t-il eu la volonté d'en faire peut-être plus que ce que les textes demandent ?

Mme Danes : non, je ne pense pas. Nous sommes restés sur les textes. Nous n'avons pas fait d'aménagement particulier en terme de maîtrise d'énergie.

Mme le Maire : si vous n'avez pas d'autres questions ... Merci beaucoup Mesdames pour votre présentation. Au plaisir de venir poser la première pierre.

3 - CONSEIL DES SAGES

Mme le Maire : le Conseil des Sages devait nous faire une présentation des dossiers en cours. M. Canillo, du Conseil des Sages, souhaite intervenir à ce sujet.

M. Canillo : nous devions ce soir vous présenter notre projet. Mais nous sommes un peu en retard par rapport à la date prévue, il reste encore quelques points à étudier et détailler. Nous avons donc pris l'initiative de ne pas vous présenter un projet qui n'est pas tout à fait fini. Nous reprendrons donc contact avec Mme Voisin (Adjointe déléguée à l'implication citoyenne) lorsque nous aurons bouclé tous les éléments qui nous manquent. Désolé.

M. Pilet : vous pouvez peut-être redire sur quel projet vous travaillez.

M. Canillo : déjà, ce n'est pas sur un boulo-drome, je pense que certains n'auraient pas apprécié. Je préfère garder le scoop, à moins que cela ne se sache, car il sort vraiment de l'ordinaire.

Mme le Maire : merci Messieurs de vous investir pour la commune. Nous attendrons que vous nous dévoiliez tout cela.

M. Canillo : merci et bonne soirée.

4 - PROTECTION FONCTIONNELLE DE LA COMMUNE DEMANDÉE PAR MME LE MAIRE (délibération n° 2019-071)

Mme le Maire : je vais sortir, je laisse M. Marin présenter ce point.

Mme le Maire quitte la séance à 19 h 54

Nombre de membres	Présents : 23	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

M. Marin, 1^{er} Adjoint : il s'agit pour ce point de solliciter votre accord pour la protection fonctionnelle de la commune demandée par Mme le Maire.

Mme le Maire a formulé une demande par courrier afin de bénéficier de la protection fonctionnelle prévue par l'article L. 2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que :

"Le Maire ou les Élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la commune conformément aux règles fixées par le Code Pénal, les lois spéciales et le présent Code.

La commune est tenue de protéger le Maire ou les Élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

La protection prévue aux deux alinéas précédents est étendue aux conjoints, enfants et ascendants directs des Maires ou des Élus municipaux les suppléant ou ayant reçu délégation lorsque, du fait des fonctions de ces derniers, ils sont victimes de menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages.

Elle peut être accordée, sur leur demande, aux conjoints, enfants et ascendants directs des Maires ou des Élus municipaux les suppléant ou ayant reçu délégation, décédés dans l'exercice de leurs fonctions ou du fait de leurs fonctions, à raison des faits à l'origine du décès ou pour des faits commis postérieurement au décès mais du fait des fonctions qu'exerçait l'Élu décédé.

La commune est subrogée aux droits de la victime pour obtenir des auteurs de ces infractions la restitution des sommes versées à l'Élu intéressé. Elle dispose en outre aux mêmes fins d'une action directe qu'elle peut exercer, au besoin par voie de constitution de partie civile, devant la juridiction pénale..."

En effet, Mme le Maire considère avoir été personnellement victime d'allégations diffamatoires et outrageantes en sa qualité de Maire dans le cadre de la publication et distribution publique d'une publication intitulée "L'Humain d'abord à Fonsorbes" gérée par Les amis du Front de gauche de l'ouest toulousain - Comité de ville de Fonsorbes dans son édition de l'automne 2019.

Le courrier était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Aussi, il est proposé d'accorder à Mme le Maire la protection fonctionnelle de la commune.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Pilet : oui. J'aurais voulu savoir qu'elle était la nature des propos diffamatoires qui étaient perçus par Mme la Maire.

M. Marin : je reprends la lecture que vous n'avez pas dû bien entendre ...

M. Pilet : ... si.

M. Marin : "Mme le Maire considère avoir été personnellement victime d'allégations diffamatoires et outrageantes en sa qualité de Maire dans le cadre de la publication et distribution publique d'une publication intitulée "L'Humain d'abord à Fonsorbes" gérée par Les amis du Front de gauche de l'ouest toulousain - Comité de ville de Fonsorbes dans son édition de l'automne 2019." En termes simples : lors d'une publication à l'automne 2019, Mme le Maire considère avoir été outragée. Donc, elle s'en remet à la justice maintenant pour décider si ces injures ont un caractère diffamatoire ou pas.

M. Pilet : d'accord. Est-ce qu'il est possible de savoir sur quelle partie elle s'est sentie outragée ? Quelle est la tenue ... les termes ...

Retour de Mme RANGOLY Sylvie à 19 h 58

Nombre de membres	Présents : 24	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

M. Marin : je ne vais pas vous relire une troisième fois que c'est à l'origine ...

M. Pilet : ... non ... nous allons essayer d'avoir des éléments puisqu'une accusation est portée ...

M. Marin : ... l'accusation va être remise entre les mains d'un Juge qui décidera ...

M. Pilet : ... d'accord ...

M. Marin : ... s'il y a diffamation ou pas.

M. Pilet : d'accord. Alors, je vais amener quelques éléments : lors de la commission scolaire qui s'est déroulée la semaine dernière, l'Adjointe en charge des affaires scolaires m'a interpellé sur cet article en me disant que la municipalité n'avait rien à voir avec l'annulation de la kermesse. J'avais donc indiqué que j'allais me renseigner, si l'information était effectivement erronée, je la préciserais, d'où l'importance de ma première question, de savoir sur quel sujet c'était. Je n'aurai pas la réponse ce soir, tant pis.

J'avais pris cet engagement, comme nous l'avons fait chaque fois que nous avons publié ou que nous avons écrit des choses qui ont été matière à une interpellation de la part des Élus autour de cette table, chaque fois nous avons regardé et repris les choses pour, si le cas échéant, les rectifier ou les modifier. Je pense que plusieurs Élus peuvent en témoigner. Nous avons toujours été conscients, lorsque nous avons peut-être dit des choses un peu maladroites, de les rectifier, ou des choses inexactes de les rectifier. Nous allons voir, j'avais dit que je répondrai à cela. Au vu de cet élément aujourd'hui, je ne sais pas si j'y répondrai, nous attendrons de voir la suite qui sera donnée.

Je voulais amener d'autres points par rapport à la diffamation : je ne vais pas reprendre des vieilles histoires avec des tracts sortis sur une "famille en or" d'un niveau qui était assez bas, je ne vais pas reprendre tous les quolibets que je subis depuis que je suis Élu en Conseil Municipal, les rires, les moqueries, où mes soutiens qui me disent "Jean-Claude, il ne faut pas te laisser faire", je dis que nous sommes Élus, j'ai accepté d'être Élu, cela veut dire que nous "acceptons", nous subissons ces attaques en pensant à toutes les personnes qui ne peuvent pas aller déposer plainte, à toutes ces femmes, c'est d'actualité, qui ne peuvent pas déposer plainte,

à tous ces tribunaux qui sont engorgés par des petites affaires comme cela. J'ai maintenu le cap ... je vais finir ... j'ai maintenu le cap chaque fois à essayer de garder mes convictions, mes valeurs, et de ne pas faire fi des propos que j'entendais, de tout ce qui m'était renvoyé régulièrement.

M. Marin : donc, il s'agit ce soir en point n° 4 ...

M. Pilet : ... je finis ... je finis M. ...

M. Marin : ... d'accorder la protection ...

M. Pilet : ... Monsieur, je finis, surtout avec vos courriers ...

Intervention d'un(e) Élu(e) hors micro ...

M. Pilet : non, ce ne sont pas des menaces. Je vais finir, et je vais dire des choses importantes, et vous allez les écouter, que cela vous plaise ou pas vous allez devoir les entendre.

Nous nous engageons dans la campagne, je m'engage, je suis tête de liste de "Fonsorbes l'Humain d'Abord". Au niveau de la campagne, avec le groupe qui me porte, nous avons décidé de rester sur des valeurs, de défendre des projets et d'être sur des valeurs politiques, et nous allons faire en sorte de nous y tenir. Nous ne répondrons que si vraiment nous sommes accusés. Nous, nous voulons présenter aux habitants de cette commune, un projet et des valeurs, et rester sur ces valeurs, et éviter les attaques de personnes.

M. Marin : bien, nous ...

M. Pilet : ... je vais finir le sujet le plus important ... non, non vous n'allez pas vous échapper maintenant M. Marin parce que c'est trop important ...

M. Marin : ... ce n'est pas s'échapper ...

M. Pilet : ... Monsieur, je vais vous dire quelque chose ... je vais finir

M. Marin et M. Pilet s'exprimant en même temps, leurs propos sont incompréhensibles ...

M. Pilet : ... non, je vais vous dire pourquoi je dis cela ...

M. Marin : ... M. Mailhé, vous avez la parole ...

M. Pilet : ... non, Christophe laisse-moi finir, c'est super important. Je vais finir parce que je veux que tout le monde autour de la table soit au courant. Que personne ne vienne dire après "on ne savait pas, on n'était pas au courant". Que tout le monde ait le même niveau d'information pour prendre une bonne décision dans la décision qui va vous être demandée.

Nous avons décidé, je redis, sur la campagne, et je la porterai comme cela, de faire une campagne qui soit basée sur des valeurs, sur notre engagement à gauche, notre recherche de la justice et de l'équité. Nous avons fait le choix de ne pas suivre, pour l'instant, une affaire qui était engagée, qui était au Tribunal.

Si Sylvie Rangoly est là ce soir, je veux lui rendre hommage, ce n'est pas pour rien. Elle a été outragée, il y a quelques mois. On l'a accusée d'utiliser une fausse carte d'handicapé, celle de son défunt mari, pour stationner sur une place d'handicapé. Des mails ont circulé dans la Mairie mettant en cause cette personne, il n'y a eu aucun mail rectificatif. Une enquête de Gendarmerie a été diligentée, je veux vous en faire lecture de la conclusion, puisque c'est public : "de l'enquête effectuée, il ressort qu'il existe une ou plusieurs raisons plausibles de présumer que la ou les infractions suivantes ont été commises et peuvent être retenues ...". Je ne cite pas le nom volontairement, mais vous savez tous qui sait, c'est le Maire de la commune. Il en ressort que les faits qui peuvent être retenus sont "faux en écriture publique ou authentique par un chargé de mission de service public". Nous sommes donc dans quelque chose qui me semble aller, nous n'allons pas le comparer, mais au-delà de la diffamation. Nous, nous faisons le choix d'attendre après les élections pour savoir quelle suite va être donnée à ces conclusions de l'enquête, parce que nous ne voulons pas pourrir le climat sur la commune et nous voulons que les habitants de cette commune aient le choix sur des gens qui présentent un projet politique, qui présentent des valeurs, et qui ne soient pas pollués par des attaques à la personne. Et je remercie, c'est pour cela que je voulais qu'elle soit là, Sylvie Rangoly pour sa dignité et son exemplarité, qui a accepté cela, qui est là aujourd'hui ...

Intervention d'un(e) Élu(e) hors micro ...

M. Pilet : ... et pourquoi elle n'est pas là souvent ? Parce que depuis qu'il y a eu cette histoire, combien de fois a-t-elle été en arrêt de travail, a-t-elle été dans des ...

Mme Lacoste, Adjointe déléguée aux affaires scolaires : ... M. Pilet, ce n'est pas le sujet ...

M. Pilet : ... si, c'est le sujet ...

Mme Lacoste : ... non, ce n'est pas le sujet ...

M. Pilet : ... si, c'est le sujet parce que ce sont vos actes qui ont entraîné cela ... il y a des fois ...

Mme Lacoste : ... ce n'est pas le sujet ...

M. Pilet : ... elle ne pouvait pas venir ...

Mme Lacoste : ... ce n'est pas le sujet de ce soir ...

M. Pilet : ... il n'y a eu aucune excuse ...

Mme Lacoste : ... il ne sert à rien d'élever le ton ...

M. Pilet : ... je n'ai pas été entendu parce que M. Marin a coupé le micro ... je voulais parler sur un ton calme, je n'ai pas pu le faire ...

Mme Lacoste : ... non, il y a un micro ... Ce n'est pas le sujet de ce soir. Le sujet, c'est : accorder ou non à Mme le Maire la protection juridictionnelle. C'est tout.

M. Pilet : ...

Mme Lacoste : ... non. Et vous ne pouvez pas parler de valeurs quand vous vous permettez d'écrire des choses fausses dans le bulletin que vous distribuez.

M. Pilet : si elles sont fausses ...

Mme Lacoste : ... je pense qu'il faudrait qu'elles soient vérifiées avant la publication. Parce que c'est facile de dire "je me suis trompé".

M. Pilet : nous faisons avec les éléments que nous avons.

Mme Rangoly, hors micro : ça, c'est un peu fort. ... c'est un peu fort de dire ...

M. Marin : ... s'il vous plaît. Nous allons resituer le débat. M. Mailhé, vous avez demandé la parole.

M. Pilet : je voudrais resouligner l'exemplarité de cette Éluée, Sylvie Rangoly, qui a eu beaucoup, beaucoup de mal ...

M. Marin : ... M. Mailhé, vous avez la parole ...

M. Pilet : ... et personne ne s'est soucié de son état. Personne ne s'est soucié des souffrances qu'elle a traversées ...

M. Marin : ... vous êtes en train de troubler le déroulement du Conseil Municipal, M. Pilet ...

M. Pilet : ... et bien oui. Et vous, vous avez détruit pendant quelques temps une personne ...

M. Marin : ... M. Mailhé, vous avez la parole.

M. Pilet : regardez-la un peu ... C'est facile ça.

M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir" : oui, je voulais prendre la parole parce que je dois dire que cela m'embête de voter ce point. Déjà, je n'avais pas percuté sur ce tract. Je l'ai lu, comme nous lisons tous les tracts, et je l'ai recherché à nouveau pour le relire. Oui, j'ai trouvé un petit coup de griffe. Mais faut-il rappeler l'attitude de Mme le Maire quand elle était dans l'Opposition ? Je pense que tous, ou peut-être pas parce que vous n'étiez pas élus, la Majorité n'était pas élue à l'époque, ces petits coups de griffe ont toujours eu lieu. Pour moi, il n'y a rien de très choquant. Cela arrive, ce sont de petits coups de griffe. Des petits coups de griffe que, d'ailleurs, nous avons reçus, mes collègues, lors du changement de liste, lorsqu'elle a dit publiquement dans la Dépêche que ceux qui la quittaient n'étaient rien ; c'est un coup de griffe aussi. Nous aurions pu demander une protection pour dire "on va porter plainte parce que ce n'est même plus de la diffamation, c'est de l'injure". Nous aurions pu porter plainte aussi pour diffamation parce qu'elle avait dit que Michèle (NDLR Boyer) et Guy (NDLR Lorrain) étaient partis par intérêt personnel. Peut-être ; Michèle, je ne vois pas l'intérêt personnel qu'elle a, si ce n'est le cœur qu'elle avait mis dans cet investissement et Guy je ne voyais pas aussi l'intérêt personnel. Tout cela pour dire que j'ai l'impression de me retrouver en amont d'une campagne électorale qui va se dérouler comme une bagarre dans une cour d'école. C'est cette impression-là qui monte et que nous ressentons. A un moment donné, le tract ne plaît pas, nous nous expliquons, c'est ce que nous avons fait avec Mme le Maire pour Guy et Michèle, entre quatre yeux, parce que, sincèrement, les Fonsorbaises et les Fonsorbais, ils attendent quoi de nous ? Que nous nous disputions comme nous le faisons ici à dire "ouais, tu m'as dit ci, toi tu m'as dit ça" ? Ou alors attendent-ils que nous finissions un mandat à l'approche d'élections à la hauteur et entre adultes ? Voilà pourquoi c'est très gênant de voter un point tel que celui-ci.

M. Marin : je vous remercie M. Mailhé.

M. Mailhé : je souhaite ...

M. Marin : ... M. Gaubert, vous avez la parole ...

M. Mailhé : ... je souhaite finir et dire que nous, nous refusons catégoriquement de voter un point tel que celui-ci.

M. Marin : nous avons bien entendu M. Mailhé. M. Gaubert ...

M. Gaubert, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : je voudrais dire qu'il est dommage, effectivement, à la fin d'un mandat, personnellement j'arrive au bout de mon troisième mandat, j'espère que ce sera le dernier, je le dis, que nous arrivions à ce point-là et que nous pourrions cette campagne qui arrive. Personnellement, j'ai fait l'objet à plusieurs reprises d'attaques, de diffamations, je n'ai jamais répondu. Il y a quelque mois, au sein de ce Conseil Municipal, nous avons été accusés de traiter la Mairie de "Nazie", nous n'avons pas effectivement souhaité donner suite. La seule action que nous ayons faite pour rétablir nos droits a été de

demander au Tribunal Administratif de trancher sur des points litigieux sur le fonctionnement du Conseil Municipal. Lorsque nous avons eu gain de cause, nous avons arrêté l'action.

Donc, je dis aujourd'hui que nous refusons de prendre part au vote. Nous considérons effectivement que la protection fonctionnelle aurait été plus adaptée dans une situation de péril, c'est-à-dire une attaque vraiment au-delà de l'attaque verbale, et une mesure vraiment de protection qui vaille le coup d'être exercée dans d'autres circonstances.

M. Marin : je vous remercie. Nous allons donc établir le ...

Mme Lacoste : ... si vous me permettez, un dernier point sur le sujet que vous évoquiez : la plainte est classée sans suite. Ce n'est donc pas la peine d'attendre après les élections.

M. Pilet : ce n'est pas tout à fait exact. Excusez-moi, mais les procédures, il faut les dire. Il y a eu une réponse du Procureur, mais la victime, donc la victime, je le redis, c'est Sylvie Rangoly, je n'arrête pas de lui dire "tu ne dois pas baisser la tête, tu ne dois pas avoir honte de venir, il faut venir, tu es victime, il faut que tu gardes ta tête haute et tu dois être fière, toi tu n'y es pour rien", a la possibilité d'engager différentes actions pour donner suite. Donc, nous verrons ce qui sera fait, mais ce que nous avons décidé, pour justement ne pas polluer, et que cela ne vienne pas interférer, c'est de voir cela après les élections. Et je voulais que ce soit bien clair et qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Je le redis, ce que nous allons faire, ce que nous allons porter, c'est un projet politique ancré à gauche, que ce soit bien clair. Mais par contre, si nous nous faisons attaquer, nous répondrons. Nous allons expliquer notre vote : de fait, nous n'allons pas participer au vote.

M. Marin propose au Conseil Municipal d'accorder la protection fonctionnelle de la commune à Mme le Maire pour la raison évoquée.

VOIE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	12 (Mmes Bobo, Boyer, Dubois, Rangoly et MM. Gaubert, Lalanne -par procuration-, Lorrain -par procuration-, Mailhé, Monrozier, Perrot, Peter -par procuration-, Pilet)

Retour de Mme le Maire à 20 h 13

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

M. Pilet : excusez-moi, je souhaiterais avoir une interruption de séance s'il vous plaît.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de suspendre la séance.

VOIE	Pour :	31
	Contre :	1 (M. Marin)
	Abstention :	0

La séance est suspendue à 20 h 14 et reprise à 20 h 19.

M. Mailhé : si nous avons demandé cette suspension de séance, c'était pour discuter entre nous.

Vu l'attitude du Premier Adjoint qui a coupé la parole en permanence,

vu l'agressivité qu'il y a eu pendant le point précédent,

vu l'ironie qu'il y a eu aussi pendant le point précédent,

vu la non compréhension, la non écoute de tous les arguments qui ont été faits de la part des trois groupes d'Opposition,

vu le regard que vous avez sur les trois groupes d'Opposition,

Mme le Maire : non.

M. Mailhé : nous décidons de quitter le Conseil à partir de ce point-là.

Mme le Maire : d'accord. C'est regrettable pour la démocratie.

Mmes Bobo, Boyer, Dubois, Rangoly, MM. Gaubert, Mailhé, Perrot et Pilet quittent à la séance à 20 h 21

Mme le Maire : je pense que nous avons le quorum ... Oui, c'est bon.

Nombre de membres	Présents : 17	Votants : 21
-------------------	---------------	--------------

**5 - CONTRAT-CADRE BOURG-CENTRE RÉGION OCCITANIE POUR LE PROJET CŒUR DE VILLE
(délibération n° 2019-172)**

Mme le Maire : comme vous le savez, nous avons lancé une réflexion sur l'ensemble du territoire, au travers de plusieurs études complémentaires qui ont permis un regard global et l'émergence d'enjeux forts pour les années à venir : nous avons travaillé avec l'AUAT (Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse), nous avons révisé notre Plan Local d'Urbanisme, nous avons fait un Plan Local de Déplacements, nous avons travaillé avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) et avec le cabinet Sol & Cité.

La commune a déposé un dossier de pré-candidature en janvier 2018, retenu par la Région. Le comité de pilotage s'est régulièrement réuni tout au long de l'étude centre-bourg, notamment lors de ses différentes étapes. Des réunions publiques ont été également organisées ainsi qu'une exposition des études. Le comité de pilotage est composé des communes, de la Région, du Département, du Muretain Agglo, de l'EPFO (Établissement Public Foncier d'Occitanie) et des services de l'État.

L'étude cœur de ville a mis en avant les enjeux suivants :

Aménagement et mobilité

- Limiter l'étalement urbain et la consommation foncière et préserver les espaces agricoles
- Renforcer et hiérarchiser la trame viaire et les circulations douces
- Renforcer les complémentarités avec les communes de Saint-Lys et Fontenilles
- Développer un réseau de transports collectifs intermodal et mettre en cohérence urbanisme et transport
- Maintenir le niveau d'attraction économique et diversifier les filières
- Préserver et conforter la trame environnementale existante, surtout dans la partie urbanisée

Cœur de ville

- Requalifier le centre-ville et ses espaces publics, le renforcer et créer des liens avec les quartiers périphériques
- Consolider la mixité du centre élargi et renforcer l'offre commerciale
- Maintenir un bon niveau d'équipements publics
- Favoriser la densification au centre-ville avec un habitat durable et de qualité et la diversification de l'offre de logements

Mme le Maire : ces dossiers ont déjà été présentés, ce n'est pas quelque chose de nouveau. Les documents dont vous disposez vous ont permis de voir quels étaient les différents axes qui relèvent bien entendu de ce que nous avons noté dans les enjeux, à savoir :

- AXE 1 : Améliorer la structure et la qualité des différents modes de déplacement
- AXE 2 : Définir un cadre de vie urbain attractif et de qualité
- AXE 3 : Permettre la dilatation du centre-bourg avec une densification de mixité urbaine autour, pour le mettre à l'échelle de la ville de demain par la création d'une nouvelle polarité de centre-bourg accompagnée d'une densification de mixité urbaine et le suivi et la maîtrise de l'évolution dans le temps des îlots du centre en fonction des opportunités foncières

Les fiches actions 2019-2021 sont les suivantes :

<u>AXE 1</u>	
ACTION 1.1 Canaliser le trafic routier Limiter ses impacts en centre-ville Conforter le maillage	1.1.1 Requalifier la RD 632 de l'entrée de ville Ouest à l'entrée de ville Est, ainsi que le carrefour avec la rue du 11 Novembre 1918 1.1.2 Renforcer le maillage routier à l'échelle de l'agglomération

ACTION 1.2 Tisser un maillage de circulations douces (piétons, vélos) quartiers-centre, quartiers-quartiers, commune et périphérie	1.2.1 Améliorer les circulations douces dans le centre et le long de la RD 632
	1.2.2 Mettre en place un maillage de liaisons douces
	1.2.3 Définir une signalétique adaptée
ACTION 1.3 Optimiser et réguler le stationnement	1.3.1 Restructurer et optimiser le stationnement en centre bourg

Mme le Maire : pour nous, le plus important, c'est de requalifier la RD 632 du carrefour du Trépadé à la rue du Calvaire, ainsi que le carrefour avec la rue du 11 Novembre 1918, ce qui a été validé par le Comité de Pilotage. Ce dossier est d'ores et déjà en étude auprès du Muretain Agglo, et du SDEHG pour l'enfouissement des réseaux.

Dès cette année, l'objectif, en avançant sur ce dossier, est de pouvoir bénéficier des subventions de la Région. Effectivement, ces projets d'envergure ne verront le jour, s'ils voient tous le jour, que dans dix/quinze ans, nous sommes vraiment sur le "Fonsorbes de demain", derrière il faut être en capacité de financer, ce que bien-sûr la commune ne peut assumer seule. C'est la raison pour laquelle nous avons sollicité diverses instances pouvant nous soutenir.

AXE 2	
ACTION 2.1 Aménager les espaces publics majeurs du centre	2.1.1 Définir une charte urbaine et commerciale (enseignes, vitrines et terrasses)
	2.1.2 Aménager la centralité d'équipements et de services : place du Trépadé
	2.1.3 Aménager la centralité historique : place Marius Turines et le parc de l'Église
ACTION 2.2 Aménager les espaces publics de liaison	2.2.1 Aménager les rues de l'Église et de la Poste, liens entre les 2 centralités, l'avenue du Château d'Eau, le chemin Bellevue, ...
	2.2.2 Aménager la complémentarité du Trépadé (mutation du terrain de sport)
ACTION 2.3 Mettre en place 1 complémentarité végétale en priorité sur le centre et préserver les points de vue sur le territoire	2.3.1 Définir une charte paysagère
	2.3.2 Aménager les lieux spécifiques : parc, jardin du souvenir ...

AXE 3	
ACTION 3.1 Créer 1 nouvelle polarité de centre bourg, accompagnée d'une densification de mixité urbaine	3.1.1 Lancer les études d'aménagement pour permettre à long terme la réalisation de la place de la future polarité
	3.1.2 Mettre en place une stratégie de valorisation de l'attractivité commerciale
	3.1.3 Prolonger le centre au-delà de la limite de la route de Tarbes (RD 632)
ACTION 3.2 Permettre l'évolution dans le temps des ilots du centre en fonction des opportunités foncières	3.2.1 Maitriser l'évolution des ilots entre le centre historique et la nouvelle polarité
	3.2.2 Favoriser le rayonnement du centre vers les quartiers périphériques

Mme le Maire : il est clair que la création d'une nouvelle polarité est prévue à moyen ou long terme car aujourd'hui il n'a pas encore été évoqué de lancer les études d'aménagement pour permettre à long terme la

réalisation de la place de la future polarité. Je pense qu'il appartiendra à l'équipe municipale présente en avril 2020 de lancer ces études, sans pour autant engager la commune, sachant que nous sommes sur du foncier privé, nous n'avons donc pas la main ; ce sera un travail partenarial à mettre en place en temps utile. Nous avons parlé de l'évolution dans le temps des îlots du centre en fonction des opportunités foncières. Je crois que là aussi, c'est l'EPFO, avec lequel nous avons passé une convention, qui est vigilant sur tous ces enjeux fonciers, qui est à même de relever ce qui mérite d'être récupéré par la puissance publique de façon à ne pas laisser partir n'importe quoi n'importe comment, et même réfléchir sur la réhabilitation du bâti ancien parce que nous nous rendons effectivement compte que des bâtiments mériteraient d'être repris pour en faire quelque chose de plus adapté au centre-ville. Mais cela se fait aussi dans le temps.

Vous avez pris conscience que tout cela est une étude d'envergure, sur plusieurs années, même pour ce qui concerne l'espace public. L'étude a pris en compte des espaces privés, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, nécessitant que les propriétaires soient associés à cette réflexion, des priorités doivent être définies. Pour nous, la première doit être la réhabilitation de la route de Tarbes, avec trois tranches vu l'importance des travaux. La deuxième priorité, pour laquelle un cabinet d'études travaille sur le sujet, est la réhabilitation du parc des Lavois. En effet, les cheminements actuels de ce dernier sont impraticables pour les personnes à mobilité réduite ou les parents avec de jeunes enfants en poussettes. L'idée est de créer des cheminements adaptés pour tout un chacun. Travailler également sur l'aire de jeux qui est aussi difficilement praticable car ce sont aujourd'hui des graviers, difficiles pour les petits enfants. Regarder également ce qui peut être fait en terme de végétalisation, voir si nous pouvons apporter des essences adaptées au contexte météorologie d'aujourd'hui. Voilà ce qui est aujourd'hui lancé, avec toujours l'idée de bénéficier de la subvention de la Région pour 2019.

Pour ce qui concerne les chartres urbaines, commerciales, paysagères et signalétiques, nous nous sommes rapprochés du CAUE (c'est une antenne du Conseil Départemental) qui nous accompagnera notamment sur la définition de la signalétique. Cette dernière nous a paru être la priorité pour nos équipements publics, mais également pour les commerces. Notre signalétique est effectivement défailante, ancienne, elle mérite d'être revue. Ce projet est lancé.

Ce dossier a été présenté en Comité de Pilotage, constitué de Conseillers Départementaux, Régionaux, d'Élus du Muretain Agglo. Etant donné que le Muretain Agglo nous accompagne, et qu'il fait partie des instances ayant leur mot à dire, nous pouvons faire valoir notre projet centre-bourg au Département et à la Région. Notre dossier a été présenté et validé par les instances concernées. Cela veut dire que nous pouvons avancer sur ce projet centre-bourg, à notre rythme, avec nos moyens, puisque nous avons bien conscience que ce sont de gros projets. Il est hors de question pour nous de les porter en mettant à mal les finances de la commune, sur lesquelles nous restons extrêmement vigilants.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet de contrat-cadre Bourg-Centre tel que défini ci-dessus, qui sera co-signé avec le Conseil Région d'Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le Muretain Agglo et l'EPFO.

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

6 - TRAVAUX DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG) - RENOUELEMENT DE LA PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PETITS TRAVAUX URGENTS POUR L'ANNÉE 2020 (délibération n° 2019-173)

M. Marin, Adjoint délégué au secteur "aménagement du territoire-urbanisme-VRD-patrimoine communal" : le SDEHG a décidé, lors de son Assemblée Générale du 8 février 2018, de mettre en place une nouvelle procédure pour le traitement des petits travaux urgents, approuvée par délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2018.

Aussi, le SDEHG propose à la commune de renouveler la délibération annuelle de principe faisant état d'un montant maximum de contribution communale de 10 000 €. Pour rappel, cette procédure se décompose en trois étapes :

- En début d'année : validation en Conseil Municipal d'une délibération annuelle de principe. Cette délibération fait état d'un montant maximum de contribution communale de 10 000 € pour des travaux d'éclairage et de feux tricolores urgents.

- Tout au long de l'année : toute demande de travaux urgents fera l'objet d'une étude détaillée et d'un chiffrage transmis à la commune sous la forme d'une lettre d'engagement à valider par le Maire. Les règles habituelles de gestion et de participation financière du syndicat resteront applicables. Les lettres d'engagement validées seront rattachées à la délibération annuelle de principe.
- En fin d'année : un compte-rendu d'exécution devra être présenté par le Maire à l'occasion d'une réunion de son Conseil Municipal. Le compte-rendu annexé à la convocation du Conseil Municipal fait état de l'ensemble des travaux rattachés à la délibération annuelle de principe.

Aussi, il est proposé d'adopter la délibération annuelle de principe pour 2020.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la procédure pour le traitement des petits travaux urgents pour l'année 2020, pour un montant maximum de contribution communale de 10 000 €.

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

7 - TRAVAUX DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG) (délibérations n° 2019-174 à 2019-179)

M. Marin : il est proposé de valider les avant-projets sommaires et études, et de s'engager sur la participation financière, pour les travaux du SDEHG suivants :

Effacement de réseaux basse tension et éclairage route de Tarbes - agrandissement de la zone de travaux (annule et remplace la délibération du 13/12/18)

- Montant total estimé des travaux : 268 125,00 €
- Part estimative à la charge de la commune (Travaux + TVA) : 96 525,00 €

De plus, ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication, pour lesquels la part restant à la charge de la commune serait de 96 250,00 € TTC.

Mme De Coux, Adjointe déléguée aux finances : je voudrais savoir comment cela se synchronisera avec les travaux de la route de Tarbes. Est-ce complètement indépendant ou pas ?

M. Marin : non. Les travaux ne se feront que lorsque nous aurons fait les travaux d'effacement des réseaux. Le SDEHG et le service voirie du Muretain Agglo devront donc se synchroniser, ainsi qu'avec les autres délégataires. En l'occurrence, c'est pour que le SDEHG puisse envisager de faire les travaux d'effacement des réseaux et de demander à la société Orange de faire l'effacement des réseaux de téléphonie.

Mme le Maire : concernant la route de Tarbes, nous sommes au-delà du fait de refaire les bordures de trottoirs et de regoudronner. Devront être repris sans aucun doute les réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales, les réseaux électriques, les réseaux de téléphonie. Tout cela fera l'objet d'un chantier unique. Pas forcément tout en même temps, mais il y aura effectivement dans le temps une organisation du chantier qui fera que tout pourra se faire. Nous ne pouvons pas imaginer faire un trou et y revenir une fois que nous aurons refait les trottoirs en pensant avoir oublié quelque chose.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux du SDEHG portant sur l'effacement de réseaux basse tension et l'éclairage route de Tarbes.

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

Déplacement du coffret de commande d'éclairage public sur poteau 2 bis impasse du Vigné

- Montant total estimé des travaux : 1 375,00 €
- Part estimative à la charge de la commune (Travaux + TVA) : 495,00 €

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux du SDEHG portant sur le déplacement du coffret de commande d'éclairage public sur poteau 2 bis impasse du Vigné.

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

Création de l'éclairage du piétonnier des Moundinats jusqu'au parking du gymnase du lycée

- Montant total estimé des travaux : 33 000,00 €
- Part estimative à la charge de la commune (Travaux + M.O. + TVA) : 8 354,00 €

Mme le Maire : c'est dans le cadre du budget participatif choisi et voté cette année par les Fonsorbais. Il s'agit du projet porté par les lycéens, à savoir l'aménagement du chemin des Moundinats, à l'arrière de Carrefour des Portes du Gers, qui permettra de rejoindre le chemin des Moundinats au parking du lycée. L'idée est de l'éclairer et de faire un revêtement de qualité. L'objectif est de ne pas dépasser les 50 000 €. Nous connaissons le coût de l'éclairage, nous attendons les devis pour le revêtement de sol. Donc, en fonction des sommes restantes, ils ont prévu des plantations, un ou deux bancs, une ou deux poubelles. Le fait que le SDEHG participe nous permet d'avoir un financement supérieur pour le revêtement. Initialement, ils avaient prévu un revêtement en castine léger parce qu'il fallait qu'il rentre dans le budget. Du coup, nous pourrions sans aucun doute financer un revêtement durable, de qualité, permettant la circulation des vélos et poussettes. Il est clair que ce sera fermé à la circulation des voitures.

Mme Le Priol : je trouve que c'est un beau projet parce que l'autre jour j'ai emprunté ce chemin à la sortie du lycée : j'ai compté à peu près une soixantaine de lycéens passer en vélo, c'est dire à quel point il est emprunté.

Mme le Maire : c'est très fréquenté, à la fois par les lycéens, mais également par tous les habitants de Bénech qui souhaitent venir faire leurs courses à pieds ou en vélo. De plus, il y a des promeneurs, des personnes qui courent.

Je ne sais pas si vous avez vu, en parallèle du tronçon du RD 37 (en sortant de Fonsorbes après le lycée), il y a de part et d'autre deux pistes cyclables réalisées par le Département. Personne ne les a demandées, nous ne savons pas comment elles sont arrivées. Le Maire de Saint-Lys n'est pas au courant, sachant que c'est sur sa commune. Toujours est-il que le Département a fait une piste qui ne débouche nulle part, qui arrive à la limite du chemin des Moundinats. Cependant, à cet endroit, ce n'est pas entretenu par la commune de Fonsorbes puisque c'est sur la commune de Saint-Lys. Nous allons donc demander à cette dernière de signer une convention qui nous permettrait d'aller jusqu'à la limite de cette nouvelle piste cyclable, ou piétonne, de façon à assurer la continuité du chemin des Moundinats et de pouvoir faire une boucle. J'en ai parlé au Maire de Saint-Lys, cela ne lui pose pas de problème, nous allons donc le faire.

Je m'y suis rendue accompagnée de M. Marin, Mme Vitet et Mme Grenier, nous avons bien constaté qu'il était nécessaire d'assurer le nettoyage, mais nous ne pouvons pas nettoyer chez les voisins si ces derniers ne sont pas d'accord.

M. Chouard, Adjoint délégué au secteur "vie associative-animation de la commune" : nous avons eu des soucis par rapport à l'hydraulique agricole qui passe à cet endroit-là, il y a des regards ; est-ce que nous laisserons tout cela en place à cet endroit-là ou est-il prévu de dévier ?

M. Marin : dévier est pratiquement impossible parce que le réseau d'arrosage agricole avait déjà été dévié pour l'implantation du stade et de la Zone Commerciale "les Portes du Gers". Le problème est qu'il y a une vanne fuyarde sous le chemin des Moundinats, il va donc falloir solliciter l'Association Syndicale d'Arrosage Agricole de Fonsorbes pour qu'elle y mette bon ordre. C'est un réseau qui n'alimente qu'un seul particulier, situé de l'autre côté.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux du SDEHG portant sur la création de l'éclairage du piétonnier des Moundinats jusqu'au parking du gymnase du lycée.

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

Rénovation de l'éclairage du lotissement le Cantalou

Étant donné que nous procédons à la rénovation programmée des différents lotissements où l'éclairage public est vieillissant, nous demandons la rénovation de l'éclairage du lotissement le Cantalou :

- Montant total estimé des travaux : 192 500,00 €
- Part estimative à la charge de la commune (Travaux + M.O. + TVA) : 48 732,00 €

M. Franchina, Conseiller délégué au secteur "tranquillité publique-développement économique" : est-ce que toute la rénovation de l'éclairage tient compte des critères demandés par les astronomes en terme de pollution lumineuse ...

M. Marin : ... tout à fait, puisque l'éclairage est à LED, uniquement dirigé vers le sol.

M. Chouard : est-ce que ces rénovations impliqueront aussi des augmentations de puissance ?

M. Marin : à l'heure actuelle, nous nous en tirons relativement bien sur les augmentations de puissance souscrite. Hier soir, nous avons une réunion, ici, pour évoquer et essayer de trouver une solution aux diverses pannes d'éclairage public qui émaillent Fonsorbes : étaient présents le Directeur Départemental et une équipe de dépannage d'Énédis, le Directeur du SDEHG, une équipe de dépannage de Citélum. Nous avons essayé de comprendre la raison de ces pannes. J'ai invoqué la surfacturation des abonnements due à l'utilisation de compteurs Linky, mais elle n'a pas été retenue du fait qu'il semble que nous n'ayons qu'un seul compteur Linky pour lequel il faut augmenter la puissance souscrite (nous avons une centaine de compteurs pour éclairer plus de 3 000 points lumineux de la ville de Fonsorbes). Nous avons de la chance car d'après les études réalisées par Énédis, nous sommes dans les normes pour la puissance consommée sur les différents compteurs.

Mme le Maire vous en dira plus après le vote des autres points.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux du SDEHG portant sur la rénovation de l'éclairage du lotissement le Cantalou.

VOIE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

Déplacement du point lumineux n° 234 chemin des Capelliers

- Montant total estimé des travaux : 1 650,00 €
- Part estimative à la charge de la commune (Travaux + M.O. + TVA) : 418,00 €

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux du SDEHG portant sur le déplacement du point lumineux n° 234 chemin des Capelliers.

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

Rénovation de l'éclairage public chemin des Carrelasses

- Montant total estimé des travaux : 70 400,00 €
- Part estimative à la charge de la commune (Travaux + M.O. + TVA) : 17 822,00 €

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux du SDEHG portant sur la rénovation de l'éclairage public chemin des Carrelasses.

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire : je voulais effectivement vous parler de ces pannes qui ont eu lieu partout sur la commune, ne serait-ce que sur le centre-ville durant plus de quinze jours ; idem pour le chemin du Vigné, réparé et retombé en panne. Nous avons des pannes sur différents secteurs de la commune, jamais de la sorte depuis que nous sommes en charge des affaires. Je m'en suis donc inquiétée. Les services de la commune ont fait ce qu'il y avait à faire, à savoir le signalement des pannes dès qu'ils en ont eu connaissance, sachant qu'il y a ensuite le temps de réaction du SDEHG et de son prestataire, Citélum. Compte-tenu du nombre de pannes et du fait qu'elles durent, j'ai appelé les responsables d'Énédis et ceux du SDEHG. Hier soir, se sont donc déplacés le Directeur Territorial d'Énédis et le Directeur du SDEHG, accompagnés d'équipes techniques pour essayer de comprendre. Ils ne comprennent pas les pannes du centre-ville. Ils nous ont alors posé une question qui nous a laissés perplexes, parce que c'est une cause que nous n'avions pas imaginée du tout : "pouvez-vous imaginer qu'il s'agisse d'actes malveillants ?" et "avez-vous des caméras ?". Nous avons donc répondu que non, nous n'avons pas de caméra ; et nous n'avions pas imaginé le moins du monde qu'il puisse s'agir d'actes malveillants. Je vous le livre comme ils nous l'ont dit. Je sais qu'ils continuent à travailler sur le sujet, que ce soit Citélum, le SDEHG ou Énédis, pour essayer de trouver des explications à ce qu'il se passe sur la

commune. J'ose espérer que cela ne relève pas d'actes malveillants et qu'ils trouveront les causes de telles défaillances. Lorsqu'ils nous ont posé cette question, M. Marin et moi-même avons été interpellés. Il n'y a pas de dégradation. Comme je le leur ai dit, ce sont des boîtiers, ils ne peuvent pas être facilement ouverts. Ils m'ont dit qu'ils s'ouvriraient avec des clés triangulaires, que n'importe qui pouvait s'en procurer. J'espère qu'ils trouveront les raisons de ces nombreuses pannes qui se sont répétées. C'est peut-être difficile de trouver des raisons aux pannes qui ne sont pas continues.

M. Marin : ce que nous constatons sur ces pannes, c'est que le disjoncteur a sauté. Et lorsque nous interrogeons ce dernier (une petite fenêtre permet d'interroger sur toutes les puissances et les raisons pour lesquelles le disjoncteur aurait sauté), rien n'explique cette disjonction. Ils se demandent donc comment le compteur peut disjoncter alors que rien ne peut l'expliquer, hormis une intervention manuelle. Je suis vraiment sidéré car je ne m'attendais pas à une analyse menant sur cette hypothèse.

M. Franchina : est-ce que les interrupteurs ou les disjoncteurs sont télécommandables ?

M. Marin : ils ne sont pas télécommandables, mais par contre ils y installeront un plombage. Ainsi, si le compteur disjoncte et que le plombage est cassé, ils sauront que quelqu'un est intervenu.

8 - DÉNOMINATION DES ESPACES CULTURELS (délibération n° 2019-180)

M. Rivier, Conseiller délégué à la culture : actuellement, les bâtiments Centre Culturel et Maison de la Culture ont des dénominations très proches, aussi cela crée une confusion et donc une difficulté de les dissocier. Aussi, il est proposé de dénommer ces espaces culturels de la façon suivante :

- Maison de la Culture : "Maison des Arts et de la Culture". Le bâtiment comprend le service culturel, les salles d'exposition, les salles de musiques, les locaux mis à disposition des Peintres Amateurs, des associations de danse, de l'Atelier, etc...
- Centre Culturel : "Espace Cinémuz' " L'idée est de reprendre le cinéma, "muz" pour musique mais aussi la muse qui peut englober la musique et le théâtre, les arts en général.

Ce dossier a été étudié par la commission culturelle du 8 octobre 2019.

Mme le Maire : effectivement, les Fonsorbais, mais également le personnel Mairie et nous-mêmes, avons du mal à nous repérer lorsque nous parlons de ces bâtiments. Nous avons lancé un appel à réflexion auprès de l'ensemble des Élus. Parmi leurs propositions, celles-ci ont été retenues.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer les espaces culturels tels que définis ci-dessus.

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

9 - ENTREPRISE SALES - DEMANDE D'EXONÉRATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE 2019 (délibération n° 2019-181)

Mme le Maire : je vous rappelle que l'entreprise SALES a subi un incendie le 3 octobre dernier ayant dévasté, même si la façade reste en état, l'arrière du bâtiment (les ateliers, les lieux de stockage) et empêchant de reprendre son activité. Nous avons donc étudié ce que nous pouvions faire pour les soutenir financièrement. La seule chose que nous pouvons faire, c'est leur accorder l'exonération de la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) pour l'année 2019. Nous le leur avons dit, l'entreprise SALES a donc formulé une demande d'exonération.

Je vous propose donc de lui accorder cette exonération, montant bien entendu ridicule par rapport aux sommes en jeu. Mais nous ne pouvons pas l'exonérer sur le foncier bâti ou autre car ce n'est pas de notre ressort. Nous l'exonérons donc de ce dont nous pouvons l'exonérer, ce qui représente 3 180 €.

Ce dossier a été étudié par la commission des finances du 21 novembre 2019.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'exonérer l'entreprise SALES de la TLPE 2019.

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

10 - TARIFICATION DU SÉJOUR SKI 2020 DU SERVICE JEUNESSE (délibération n° 2019-182)

Mme Lacoste : le séjour ski est prévu du 10 au 14 février 2020 à La Mongie. La commission scolaire s'est réunie le 14 novembre dernier. J'avais proposé de garder les mêmes tarifs que ceux de l'année dernière, et d'y

appliquer les deux décisions votées depuis l'année dernière, à savoir : les familles des tranches 1 et 2 pourront solliciter une aide auprès du CCAS selon les modalités suivantes : l'aide est en faveur des 11/14 ans, adhérents fonsorbaïs du service jeunesse de la ville. Sur présentation de pièces justificatives, l'aide du CCAS est ainsi calculée :

- sur la base du montant du séjour ski restant à la charge de la famille
- selon le Quotient Familial :
 - tranche 1 : 60 % de prise en charge - aide plafonnée à 120 €
 - tranche 2 : 30 % de prise en charge - aide plafonnée à 100 €

Nous avons également décidé d'appliquer un tarif dégressif pour les fratries pour les Fonsorbaïs : 50 % de remise à partir du 2^{ème} enfant. Les familles bénéficiant de l'aide du CCAS pourront également en bénéficier. Cependant, nous avons décidé de ne pas appliquer ce demi-tarif pour les fratries extérieures, sachant qu'il n'y en avait pas l'année dernière.

Mme le Maire : sachant que de toute façon, priorité est donnée aux Fonsorbaïs. Les extérieurs ne sont pris que s'il reste des places.

Mme Lacoste : de plus, le service avait souhaité proposer aux familles, lors des inscriptions, l'assurance ski. En général, nous sommes suffisamment assurés par nos assurances respectives. Cependant, l'assurance ski permet de ne faire aucune avance de frais. En cas d'accident, cela permet d'alléger les tracas rencontrés par les parents. Bien sûr, c'est laissé au libre choix des familles.

Je remercie les membres de la commission qui ont autorisé le service à faire de la publicité pour le séjour avant le Conseil Municipal de ce soir.

La tarification est la suivante :

QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIFS 2019 – RESTE à PAYER pour les FAMILLES
Fonsorbaïs	
Cotisation annuelle au service jeunesse	5,00 € par foyer (sans distinction de QF)
Tranche 1 – QF ≤ 400 € (ce tarif comprend l'aide de la CAF)	295,00 €
Tranche 2 – 401 < QF ≤ 600 (ce tarif comprend l'aide de la CAF)	325,00 €
Tranche 3 – 601 < QF ≤ 800 (ce tarif comprend l'aide de la CAF)	340,00 €
Tranche 4 – 801 < QF ≤ 1 300	394,00 €
Tranche 5 – 1 301 < QF ≤ 1 700	414,00 €
Tranche 6 – 1 701 < QF ≤ 2 000	429,00 €
Tranche 7 – QF > 2 001	455,00 €
Personnel Mairie	330,00 €
Extérieurs	
Cotisation annuelle au service jeunesse	10,00 € par foyer
Tarif unique	465,00 €
Option assurance ski (montant identique pour l'ensemble des QF)	12,00 € pour le séjour

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la tarification et les modalités ci-dessus définies pour le séjour ski 2020 du service jeunesse.

VOIE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

**11 - INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE A LA COMPTABLE DU TRÉSOR PUBLIC - ANNÉE 2019
(délibération n° 2019-183)**

Mme De Coux : comme tous les ans, Mme la Trésorière de Saint-Lys a transmis à la commune, par lettre du 24 octobre 2019, le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2019 dans le cadre de sa prestation de

conseil. Cette indemnité est fixée en fonction du montant des dépenses des trois exercices précédents. Ce décompte s'élève à un montant total brut de 1 672,43 €, soit 1 513,06 € nets.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le versement de cette indemnité de conseil, pour l'année 2019, à la comptable du Trésor Public chargée des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux dans le cadre d'une convention de partenariat signée avec la Perception de Saint-Lys.

Je vous précise que le projet de loi de finances pour 2020 prévoit une nouvelle mesure concernant les indemnités de conseil versées aux comptables par les collectivités locales. Le rapport de la commission des Finances de l'Assemblée Nationale indique que ces indemnités ne seront désormais plus prises en charge par les collectivités, mais par l'État. Mais, il est prévu un financement via les collectivités locales, par une nouvelle minoration des variables d'ajustement à hauteur de 25 millions d'euros. Donc, ce serait la dernière année que ce vote se ferait en Conseil Municipal, mais l'argent sera quand même prélevé sur ce que l'État attribue aux communes.

Mme le Maire : c'est un peu la même chose que ce qui est proposé dans le cadre du statut de l'Élu. Pour les petites communes, ils sont bien conscients du fait que les indemnités sont ridiculement basses. Ils leur donneront donc, à moins que cela n'évolue, la possibilité d'augmenter mais se sera pris sur le budget de la commune. Et quand nous connaissons les difficultés que rencontrent les petites communes, nous ne pouvons pas imaginer que les Élus piochent dans un budget avec lequel ils ne peuvent plus faire grand-chose.

Juste pour revenir sur l'indemnité de conseil, le Conseil d'Administration du CCAS avait décidé l'année dernière, je ne me souviens plus si nous l'avions fait deux ans auparavant, de ne pas voter cette indemnité dans la mesure où il s'agit de social. Nous avons estimé qu'il n'aurait pas été correct de verser ces indemnités à la Trésorière, sachant que nous travaillons bien avec elle, que nous avons de bonnes relations, ce qui est important aussi de préserver, indépendamment du vote qui va avoir lieu.

Souhaitez-vous intervenir ? *Personne n'intervient.*

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer à la Comptable du Trésor de Saint-Lys l'indemnité de conseil pour l'année 2019.

VOTE	
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	5 (Mmes Calvo, Gosselin, Le Priol, et MM. Chouard, Monrozier)

12 - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR FINANCER LES PROJETS D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" (délibération n° 2019-184)

Mme De Coux : afin de financer les investissements du Budget Principal "Commune" pour 2019, un emprunt était indiqué dans le budget principal 2019 de la commune d'un montant de 500 000 €. Une consultation a été lancée auprès de plusieurs organismes.

Il est donc proposé de recourir à cet emprunt auprès du Crédit Agricole Toulouse 31, qui nous a fait la meilleure proposition, dans les conditions suivantes :

- Montant de l'emprunt : 500 000 €
- Durée : 15 ans
- Périodicité : annuelle
- Mode d'amortissement : constant
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.80 %
- Frais de dossier : 0.10 % du montant du prêt, soit 500 €
- Versement des fonds : au plus tard 4 mois après la date d'édition du contrat
- Un décalage de la date de la 1^{ère} échéance au 14/08/2020

Le tableau récapitulatif des offres était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Ce prêt se justifie du fait que certains investissements ont été faits sur 2019, nous pouvons rappeler les plus importants :

- le cimetière, à hauteur de 957 000 €, dont 857 000 € de restes à réaliser
- la rénovation de l'école maternelle du Trépadé, pour 330 000 €
- le tiers-lieu, pour 312 000 €
- le début de la restructuration de la cuisine du groupe scolaire du Trépadé et de l'ALAE

Sachant que de gros investissements sont également prévus sur 2020, il nous a semblé raisonnable de contracter un emprunt cette année à un taux très intéressant. Cela évitera d'en contracter un plus important l'année prochaine.

Mme le Maire : il est important de préciser que cet emprunt ne majore pas l'endettement de la commune compte-tenu de ce qu'est notre annuité aujourd'hui.

Mme De Coux : en effet. Il faut savoir que chaque année nous remboursons pour 680 000 € à peu près de capital de dette et qu'en empruntant 500 000 €, la commune conserve une trajectoire de désendettement. Nous y tenons tout particulièrement.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de souscrire un emprunt auprès du Crédit Agricole pour financer les projets d'investissement du budget principal "Commune".

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire : pour le tiers-lieu, j'ai eu confirmation que notre dossier était passé à la Commission Permanente du Conseil Départemental. Nous allons donc bénéficier d'une subvention de 30 000 € en investissement, et de 25 000 € en fonctionnement durant trois ans. C'est une très bonne nouvelle pour nous, cela prouve que les projets que nous portons sont bien vus et bien soutenus.

13 - REPRISE DE PROVISIONS - BUDGET ANNEXE "ATELIER RELAIS CARROSSERIE" (délibération n° 2019-185)

Mme De Coux : la mise en place de provisions pour risques et charges financiers au budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" a été approuvée par délibération du 17 décembre 2015 pour un montant de 82 000 € au titre de l'année 2015.

Suite au jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse le 15 mars 2016, la SCI TONY a un plan de redressement qui prévoit le remboursement du passif de 70 381,09 € sur 8 ans en 16 semestrialités, soit 4 398,82 € à partir du 15 mars 2017.

La commune a reçu, le 4 octobre 2019, la 6^{ème} semestrialité. Le montant des loyers et charges impayés est de 56 002,34 € TTC, soit 47 097,13 € HT.

Il a été inscrit au Budget Primitif 2019 une reprise de provisions pour 33 000,00 €, étant donné que le paiement de la 6^{ème} semestrialité et le montant des impayés nous permettent aujourd'hui de reprendre ces provisions. Il n'est plus nécessaire de garder ces 82 000 € mis en provisions.

Avez-vous des commentaires ou des questions ?

Mme le Maire : une explication pour le public présent, qui ne sait pas de quoi il s'agit : il s'agit d'un bâtiment Mairie loué depuis plus d'une dizaine d'années à une entreprise qui ne payait pas ses loyers. Elle est en dettes vis-à-vis de la commune sur des sommes considérables, pas loin de 100 000 €. Nous avons donc saisi le Tribunal de Commerce. Ce dernier a été bienveillant à son égard car il a accepté que la dette s'étale sur 8 ans. L'entreprise concernée a donc bien compris qu'elle n'avait pas le choix, il faut qu'elle paye. Nous récupérons progressivement ce qui nous est dû.

M. Louzon, Adjoint délégué au secteur "développement économique-emploi-commerces et artisanat" : la dette est antérieure à notre arrivée, c'est depuis 2012, 2013.

Mme le Maire : oui, c'est une affaire qui traîne maintenant depuis fort longtemps.

M. Louzon : c'est lorsque nous sommes arrivés que nous avons lancé la procédure pour que la commune soit payée. C'est à ce moment-là que l'entreprise a été placée en redressement judiciaire.

Mme le Maire : merci de ces précisions.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la reprise d'une partie des provisions pour un montant de 33 000 € sur le budget annexe "Atelier Relais Carrosserie".

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

14 - AVENANT N° 3 AU PROTOCOLE D'ACCORD DÉFINISSANT LES PRINCIPES SERVANT DE RÈGLES A LA DISSOLUTION DU SIDEXE (délibération n° 2019-186)

Mme De Coux : pour rappel, un protocole d'accord a été signé en 2012 entre l'ex-SIDEXE et les communes membres, soit Plaisance du Touch, la Salvetat Saint-Gilles et Fonsorbes, définissant l'organisation de la continuité des opérations de la ZAC de la Ménude suite à la dissolution du SIDEXE en date du 19 mars 2013. Ce protocole d'accord a été approuvé par délibération du 25 mai 2012.

Le Conseil Municipal avait approuvé, par délibération du 13 décembre 2018, l'avenant n° 2 pour ce protocole d'accord afin de proroger sa durée jusqu'au 31 décembre 2019.

Ce protocole d'accord prenant fin au 31 décembre 2019, il est proposé d'approuver la signature de l'avenant n° 3 afin de proroger sa durée jusqu'au 31 décembre 2021 pour concrétiser les dernières ventes de terrains.

Cette année, ont été vendus deux terrains pour 560 000 €, la commune a perçu 10 % de cette somme, soit 56 000 € pour 2019. D'autres terrains ont été vendus depuis, mais les actes notariés n'ont pas encore été signés. Normalement, nous en percevons le montant en 2020. Il devrait rester 90 000 €, pour la commune de Fonsorbes, à percevoir sur la vente des terrains de l'ex-SIDEXE. Le fait de prolonger ce protocole nous permettra de percevoir cette somme l'année prochaine. Au cas où cela traînerait un peu plus longtemps, nous avons prévu jusqu'au 31 décembre 2021.

Mme le Maire : sachant que cela a été voté dans ces termes-là par la commune de Plaisance du Touch, il n'y a pas de doute que la commune de la Salvetat Saint-Gilles le signera aussi puisqu'elle est aussi intéressée que nous. C'est la Mairie de Plaisance du Touch qui gère les ventes.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature d'un avenant n° 3 au protocole d'accord entre l'ex-SIDEXE et les communes de Plaisance du Touch, la Salvetat Saint-Gilles et Fonsorbes afin de proroger sa durée jusqu'au 31 décembre 2021 pour la raison ci-dessus exposée.

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

15 - AVENANT N° 3 - MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PÔLE RESTAURATION ET PÉRISCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE DU TRÉPADÉ (délibération n° 2019-187)

Mme le Maire : il avait été approuvé, par délibération du 12 juillet 2018, d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation du pôle restauration et périscolaire du groupe scolaire du Trépadé au groupement JF CASADEPAX Architecte/Anick SABARTHES Architecte/TECHNISPHÈRE bureau d'études, pour un taux de rémunération de 8,883 % (soit un montant provisoire de 79 054,25 € HT).

Cependant, suite à la cessation d'activité d'un membre du groupement, une nouvelle répartition des honoraires a été établie, il est précisé qu'elle n'entraîne aucune incidence financière sur le marché. En fait, l'une des associés part à la retraite. Aussi, il est proposé de signer cet avenant n° 3.

Le projet d'avenant était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature de l'avenant n° 3 avec le groupement JF CASADEPAX, Architecte / Anick SABARTHES, Architecte / TECHNISPHERE, bureau d'études pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation du pôle restauration et périscolaire du groupe scolaire du Trépadé.

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

16 - MARCHÉ PUBLIC - FOURNITURE, POSE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT DES OFFICES DE REMISE EN TEMPÉRATURE ET DE LA SALLE A MANGER DU GROUPE SCOLAIRE DU TRÉPADÉ (délibération n° 2019-188)

Mme le Maire : dans le cadre de la réhabilitation du pôle restauration et périscolaire du groupe scolaire du Trépadé, il convient de désigner les entreprises pour le marché public relatif à la fourniture, la pose et l'installation d'équipement des offices de remise en température et de la salle à manger du groupe scolaire du Trépadé. Ce marché a été lancé en procédure adaptée avec publicité le 25 octobre 2019.

Suite au rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre et à la réunion de la commission d'appel d'offres du 20 novembre 2019, il est proposé de retenir l'entreprise AVLIS pour un montant de 133 134,00 € HT.

La fiche récapitulative du marché et le rapport d'analyse des offres étaient annexés à la convocation du Conseil Municipal.

Deux entreprises ont répondu, nous avons choisi la moins disante. Ces deux entreprises sont connues par rapport à cette activité, il semble qu'elles aient quasiment le monopole sur la Haute-Garonne, selon les dires de l'architecte. Ce sont des professionnels qui ont l'habitude de gérer ce genre de marché.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché public relatif à la fourniture, la pose et l'installation d'équipement des offices de remise en température et de la salle à manger du groupe scolaire du Trépadé à la société AVLIS pour un montant de 133 134,00 €, et donc de signer ledit marché.

VOIE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire : nous demanderons un fonds de concours auprès du Muretain Agglo pour ce dossier.

17 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE PROJET POUR L'ASSOCIATION OUEST TOULOUSAIN BASKET CONCERNANT LA SECTION SPORTIVE DU COLLÈGE DE CANTELAUZE (délibération n° 2019-189)

M. Chouard : lors de la dernière séance, nous avons débattu sur la demande de subvention de projet formulée par l'association Ouest Toulousain Basket pour la section sportive du collège de Cantelauze. Je rappelle que l'association est portée par le collège via l'UNSS.

Le montant demandé est de 5 560,00 €, sur un montant total de dépenses de 14 920,00 €.

Le dossier de demande de subvention était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

La commission finances s'est réunie le 21 novembre, à laquelle j'étais présent.

Aussi, il est proposé d'attribuer une subvention de 4 000,00 € et de prendre en charge directement les travaux évalués à 1 560,00 € TTC.

Les membres de la commission finances proposent :

- qu'à partir de l'année prochaine, cette subvention soit intégrée aux subventions de fonctionnement sous la forme d'une ligne : "Ouest Toulousain Basket section sportive".
Ce ne sera pas lié aux clés de répartition, ce sera une ligne spécifique. Tant que la section existera, elle percevra cette subvention. Le jour où la section disparaîtra, la subvention sera supprimée.
- qu'une demande de participation sera envoyée aux autres communes de l'Ouest Toulousain Basket : Plaisance du Touch et la Salvetat Saint-Gilles.
- que le financement d'autres sections sportives soit étudié en fonction des possibilités financières de la commune.

Sur ce sujet, je répondrais juste que nous sommes naturellement ouverts à ce type de demande. Toutefois, il est très rare que plusieurs sections sportives soient dans le même collège parce que cela nécessite des infrastructures particulières ; il est parfois difficile de partager les terrains ou les professeurs. Je rappelle qu'il faut un professeur porteur de chaque section de l'UNSS.

Mme le Maire : par rapport à cela, il y a aussi la problématique de la capacité d'accueil du collège. Le collège de Cantelauze accueille des élèves n'étant pas du secteur ce qui limite les places, mais, contrairement à celui de Fontenilles, il n'est pas en sureffectifs. Aujourd'hui, c'est à réfléchir parce qu'il faut aussi le prendre en considération. Nous ne pouvons pas surcharger les sections telles qu'elles existent, et nous n'en avons pas envie non plus.

M. Chouard : qui plus est, une deuxième difficulté est importante pour les parents, à savoir qu'il n'y a pas de transport spécifique pour venir au collège, hormis le ramassage scolaire de Fonsorbes. Mais si des élèves veulent venir de la Salvetat Saint-Gilles, voire de plus loin, il faut qu'une personne les conduise. C'est donc un peu compliqué.

Mme le Maire : pour l'instant, soutenons notre section basket, qui est une très bonne chose pour le collège.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de projet d'un montant de 4 000,00 € à l'association Ouest Toulousain Basket pour la raison évoquée ci-dessus, ainsi que de prendre directement en charge les travaux évalués à 1 560,00 € TTC.

VOIE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

18 - PRÉSENTATION DU PROJET D'EXTENSION DU GYMNASSE DE CANTELAUZE - AUTORISATION DE DÉPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE (délibération n° 2019-190)

M. Chouard : je rappelle que l'idée initiale de ce projet est le fait que le groupe scolaire de Cantelauze ne possède pas aujourd'hui de salle dédiée permettant à l'ensemble des élèves de faire du sport. Les élèves de chaque groupe scolaire ont la possibilité d'avoir un terrain couvert, mais ce n'était pas possible à Cantelauze.

L'idée était donc de réaliser une salle sur la première partie du projet. Depuis deux ans que nous travaillons dessus, nous sommes maintenant plus proches de ce que vous avez sous les yeux, qui serait donc une extension du gymnase de Cantelauze, et non pas la création d'une nouvelle salle. Nous sommes également partis sur cette idée parce que nous avons de gros soucis d'étanchéité sur la salle actuelle du gymnase de Cantelauze, apparus suite aux travaux réalisés une dizaine d'années auparavant. Cette extension nous permet de résoudre ces problèmes d'étanchéité.

Le projet était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

La présentation du projet se déroule par vidéoprojection.

Le collège se situe juste en face du panneau "gymnase de Cantelauze", l'entrée est celle lorsque vous vous garez devant le gymnase, la petite allée vous amène à l'extension située sur la partie en herbe, sur le côté.

Je précise que l'architecte est celui qui a réalisé l'extension du Centre Social.

Au niveau esthétique, nous avons voulu absolument rester sur les panneaux couleur brique, que je trouve très jolis. Ils viennent complètement s'insérer avec la couleur brique de l'ancien gymnase de Cantelauze. L'idée était également d'avoir une forte luminosité : vous voyez que les parties arrières sont des ouvertures lumineuses importantes car, comme pour le gymnase de Cantelauze actuel, nous avons pris l'option de ne pas installer de chauffage, hormis pour les sanitaires.

Par rapport à la signalétique, je trouve importantes la découpe de lettres, la couleur grise, qui rappellent la signalétique de la médiathèque, de la salle du Trépapé, du nouveau cimetière, de Cantelauze. Cela permet d'avoir une image cohérente sur la signalétique de la commune.

Sur le plan de masse n'apparaît pas la maison du gardien. Nous empièterons sur une partie du terrain située devant, qui n'est pratiquement pas utilisée pour l'instant par la locataire de la maison. Nous avons regardé, avec M. Biales et l'architecte, de pouvoir lui permettre de récupérer cette partie derrière, sur la partie arborée située entre le terrain de rugby et la maison. Je crois que nous allons récupérer 80 m². Cette partie sera plus agréable pour elle que celle de devant qu'elle ne peut pas utiliser car il y a du passage en permanence. C'est la façade Sud actuelle de l'ancien gymnase.

Sur la partie droite, l'extension vient s'insérer sur l'entrée actuelle. Nous gardons le positionnement de l'entrée actuelle, mais elle sera modifiée. Nous allons supprimer toute la partie des poteaux située sur la partie droite.

Sur la façade Nord, les deux ouvertures lumineuses apportent une cohérence par rapport à l'existant ; c'est plein Nord, il fallait de la lumière de ce côté-là.

Le plan intérieur

Nous gardons la partie infirmerie qui servira pour les deux gymnases. L'entrée principale pour les deux salles se fera par le même endroit. De mon avis, il faudra dénommer les deux salles, notamment par une couleur, de façon à ce que le public entrant ne cherche pas dans quelle salle se rendre. Nous ferons une signalétique : le sol sera bleu dans l'une des salles, nous pouvons l'appeler "salle bleue".

Nous gardons le couloir actuel, mais toute la zone problématique sera modifiée : un espace de stockage sera créé et, à terme, celui utilisé par le basket, le badminton et l'escalade sera déplacé sur l'espace dédié à la machine d'entretien, beaucoup trop grand puisque nous récupérerons un local d'entretien.

Un couloir dessert deux vestiaires et deux douches. Deux locaux techniques de stockage sont recréés. Dans le renforcement, il est prévu d'intégrer dans le mur un ring repliable, de 2,50 m sur 90 cm/1 m de profondeur, afin que l'association de boxe ne soit pas embêtée à démonter et ranger un ring à chaque utilisation. Les tapis pourront y être stockés. La surface de la salle principale est de 406 m².

M. Lascret, du groupe Majoritaire : est-ce qu'il pourrait y avoir des manifestations accueillant du public ?

M. Chouard : il s'agit d'une salle destinée prioritairement au groupe scolaire de Cantelauze, au Centre de Loisirs, au Centre Accueil Jeunesse afin de ne pas empiéter avec éventuellement les associations utilisatrices du gymnase de Cantelauze, et ensuite aux associations, le soir et le week-end. Il n'y aura pas de public car nous n'avons pas retenu l'option de compétition, c'est-à-dire que la salle n'aura pas les normes nécessaires aux compétitions. Le gymnase de Cantelauze est aux normes pour toutes les activités, notamment pour le Basket, le Hand Ball.

Mme le Maire : ce dossier a été présenté en CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) du 3 octobre 2019 car il fallait la validation des représentants du personnel, notamment par rapport au local ménage. Le Comité l'a validé à l'unanimité.

M. Chouard : il a été également présenté en commission sport. J'attendais la présentation définitive en Conseil Municipal afin de refaire une réunion avec tous les utilisateurs.

Aujourd'hui, nous avons la possibilité de faire des modifications à la marge, sans que le budget global ne soit impacté, ou éventuellement impacté à la baisse si nous avons des espaces de stockage réduits ou modifiés ; sachant que pour ces espaces de stockage, nous optons pour des portes grillagées et non pas des portes isoplanes. Effectivement, si nous mettons des portes isoplanes, un classement anti-feu est nécessaire, et les coûts ne sont plus les mêmes. La porte de l'espace de stockage du gymnase de Cantelauze comporte une grande porte grillagée. C'est une option que nous avons prise avec l'architecte afin de rester dans le budget que nous avons décidé.

Mme le Maire : ce dossier sera présenté auprès du Conseil Départemental afin de bénéficier des subventions dans le cadre du Contrat de Territoire. Je vous rappelle que nous avons le droit de déposer deux dossiers : un strictement lié au scolaire, ce qui n'est pas en l'occurrence le cas car il faut que le bâtiment soit destiné à une école, et un autre dossier ; ce projet sera donc présenté au titre d'un deuxième dossier pour 2020. Pour le dossier scolaire, nous sommes en train d'étudier le projet qui serait le plus pertinent à déposer, compte-tenu des travaux de réhabilitation des bâtiments qui sont nécessaires et qui devront être programmés dans les années à venir.

M. Chouard : juste une dernière chose car la question risque d'être posée : avec l'architecte, nous avons étudié, pour le chauffage, la possibilité d'installer des panneaux solaires, ce qui est tout à fait possible et réalisable. Le seul souci, le calcul a rapidement été fait par l'architecte, c'est l'utilisation restreinte ; les enfants de l'ALAE n'utilisent pas les douches, seuls les membres des associations les utilisent. Nous conservons deux vestiaires sur quatre et en créerons deux autres sur la nouvelle partie, soit deux vestiaires féminins et deux masculins. Donc, économiquement, ce n'est pas du tout intéressant.

Mme le Maire : les élèves de l'école de la Béouzo fréquentent le gymnase de la Béouzo, qui n'est pas chauffé, ce qui ne semble pas poser problème.

M. Chouard : je parlais plutôt des douches. Il n'a jamais été question de chauffer le gymnase. Ce n'est pas définitivement abandonné, nous verrons les études qui seront menées avec le chauffagiste lors de l'appel d'offres.

Mme le Maire : aujourd'hui, le dossier est en pré-instruction auprès du service urbanisme afin que le permis de construire soit accordé dans les temps, pour respecter le calendrier très strict du Conseil Départemental.

M. Lerat, Conseiller délégué aux autorisations des droits de sols : étant à la commission sécurité de la Préfecture, je précise qu'il faut faire très attention à la question de sécurité. L'architecte a certainement travaillé avec le SDIS.

M. Chouard : oui, l'architecte a travaillé avec les personnes en charge ...

M. Lerat : ... parce que les coûts peuvent être augmentés.

Mme le Maire : oui, ils seront interrogés dans le cadre de l'étude du permis de construire.

M. Chouard : il s'agit d'un espace assez simple, l'architecte a prévu plusieurs sorties de secours : deux portes donnent sur l'extérieur, une grande double-porte donne sur le terrain de rugby, nous avons gardé cette option pour faire rentrer une nacelle.

M. Lerat : il faut des portes ignifugées.

M. Chouard : oui, tout à fait. Nous avons initialement prévu une quatrième porte, mais vu la surface, trois portes sont suffisantes, ce qui a réduit les coûts. Nous avons une surface de 410 m², soit deux fois moins que la salle du Trépapé, et nous avons le même nombre de portes que cette salle.

M. Baë : comment est-il envisagé de traiter les problèmes d'humidité des vestiaires ?

M. Chouard : il faut tout refaire.

M. Louzon : y compris les vestiaires du rugby ?

M. Chouard : non. En fait, la dalle a été cassée par une entreprise lors des travaux de la première extension. C'est un problème sans fin : nous pouvons toujours rénover les murs, mais l'humidité continue à remonter, en permanence.

M. Baë : ils cassent et creusent ?

M. Chouard : oui. Vu les quantités d'eau qui remontent dans les murs et vu l'utilisation des douches, il s'agit peut-être uniquement d'un problème d'évacuations.

M. Louzon : j'ai été appelé sur une manifestation de basket : tout était plein d'eau. Le rugby rentre bien-sûr avec ...

M. Chouard : ... le rugby a son ...

M. Louzon : ... ce n'est pas du tout adapté.

M. Chouard : non, il faut tout refaire, c'est ce qui est prévu.

M. Louzon : les quatre vestiaires.

Mme le Maire : au début, avait été évoquée la possibilité d'une extension de l'autre côté, mais nous avons bien conscience de la nécessité de reprendre les vestiaires par rapport à cette problématique d'humidité.

M. Chouard : la problématique des réseaux fait que c'était une bonne idée de l'autre côté, mais il fallait retirer tous les réseaux présents à cet endroit. Les réseaux chauffage et eau sont à cet endroit-là. D'un point de vue coûts, il paraissait plus logique de réaliser l'extension de ce côté-là.

Juste une dernière chose : sur le premier projet, nous avons prévu de réaliser tous les accès extérieurs avec des revêtements que je ne trouvais pas utiles, et qui étaient trop chers. Nous avons donc réduit ce coût. Aujourd'hui, nous gardons l'accès qui représente une bande de trois mètres entre le bâtiment et le grillage, avec l'accès aux pompiers qui auront toujours la possibilité de faire le tour. Mais ce ne sera pas une partie goudronnée sur la totalité du bâtiment, ce qui ne pose pas de souci. Il est prévu du gravillonnage, ce n'est pas définitivement décidé, mais il n'est pas utile de mettre du bitume partout car c'est juste pour les deux passages annuels des camions de pompiers.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt du permis de construire relatif à l'extension du gymnase de Cantelauze.

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

19 - LE MURETAIN AGGLO - RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (délibération n° 2019-191)

Mme le Maire : le Muretain Agglo a présenté au Conseil Communautaire, le 12 novembre 2019, le rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de son entité au titre des exercices 2012 et suivants, adressé par la Chambre Régionale des Comptes. Ce rapport doit être soumis aux Conseils Municipaux des communes du périmètre du Muretain Agglo afin qu'un débat puisse se tenir, et le Conseil Municipal devra prendre acte par délibération de la présentation de ce document.

Ce dossier a été transmis via un lien de téléchargement indiqué dans la note de synthèse pour cette séance du Conseil ; un rapport de synthèse était annexé à la convocation.

Il est à retenir de ce rapport :

- Une situation financière saine avec un niveau d'endettement limité et des comptes fiables
- Un réel effort de maîtrise des charges de fonctionnement
- Des fonds de concours, dont le processus d'attribution ne présente pas d'anomalie, si ce n'est sur la voirie qui fait à nouveau l'objet d'une recommandation technique
- Un service public de restauration collective considéré comme particulièrement performant
La restauration collective n'a pas été spécialement demandée pour le Muretain Agglo, c'est un zoom national demandé par la Chambre Nationale des Comptes.

Points d'attention :

- Des ressources fiscales peu importantes en comparaison d'intercommunalités similaires, qui sont essentiellement destinées à financer des services à la population, ce qui laisse une marge réduite pour conduire une politique de développement affirmé.
C'est ce que nous disons tout le temps, à savoir que nous avons une agglo de services et pas une agglo de projets. Tout l'argent qui passe sur les services aux familles (enfance, petite enfance, restauration) c'est autant d'argent qui ne passe pas sur de l'investissement que nous allons qualifier "de productif".
- 96 % de l'investissement du bloc communal sont portés par les communes après retraitement de la voirie et des fonds de concours, ce qui souligne la faiblesse de l'investissement intercommunal

Les recommandations :

1. Mettre un terme au financement de la compétence voirie par le mécanisme des fonds de concours. La conférence des Maires du 17 septembre 2019 a arbitré sur le principe de transformation des fonds de concours voirie en Attribution de Compensation d'investissement.
C'est quelque chose que la commune de Fonsorbes demandait depuis un moment, nous sommes donc ravis d'y être enfin arrivés. Ce rapport n'était pas encore communiqué, mais le Président en connaissait plus ou moins le contenu, ce qui a, je pense, aidé à la réflexion.
Le Conseil Communautaire du 1^{er} octobre 2019 a délibéré pour une révision libre des Attributions de Compensation.

2. Réorganiser dès 2019 le contrôle interne pour renforcer la sécurité des procédures, en particulier dans le domaine financier. Le Muretain Agglo a précisé que des processus de contrôle et d'analyse des coûts sont systématiquement mis en œuvre sur les principales politiques publiques. Il est prévu de renforcer et de mieux coordonner ces processus.
3. Se conformer aux dispositions légales relatives à la durée de travail effective annuelle. Effectivement, les personnels du Muretain Agglo, contrairement à ceux de la Mairie de Fonsorbes, ne sont pas aux 1 607 heures légales.
4. Conduire dès 2019 une réflexion sur la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) visant à harmoniser le régime indemnitaire des agents du Muretain Agglo.
 - o Pour ces 2 dernières recommandations, durée du temps de travail et mise en place du RIFSEEP (que nous avons fait à Fonsorbes), le Muretain Agglo a indiqué qu'un processus a été engagé afin de se mettre en conformité par étapes.
Cela ne se fera pas du jour au lendemain, car les inégalités sont importantes entre les agents venant d'anciennes EPCI, et qui constituent aujourd'hui le Muretain Agglo. Il faudra du temps pour tout harmoniser : ils ne travaillent pas la même durée, ils n'ont pas le même régime indemnitaire, ce qui crée des disparités qui sont tout de mêmes conséquentes entre deux agents qui font le même travail dans la même structure ; ils n'ont pas le même nombre d'heures de travail, ni le même salaire à la fin du mois. Cela prendra du temps car les différences sur le régime indemnitaire sont conséquentes.
5. Présenter les orientations financières pluriannuelles dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires conformément à l'article L 2312-1 du CGCT. Le Muretain Agglo indique que cette procédure a été mise en place avant la fusion et a été temporairement suspendue dans la période de fusion, elle sera réactivée dès le vote du BP 2020.
6. Mettre en œuvre une politique de provisionnement conforme au principe comptable de prudence. Le Muretain Agglo a répondu qu'il s'agit d'un choix au vu de l'analyse des risques et de leur faible niveau au regard des équilibres financiers de la collectivité. Pour autant, il n'est pas exclu de mettre en œuvre cette recommandation lorsque l'ampleur des risques identifiés sera de nature à le justifier.
7. Intégrer les immobilisations en cours au compte 21 lors de l'achèvement des travaux. Le Muretain Agglo indique que les biens figurant au compte 23 sont tous des biens immobiliers qui ne sont pas amortis ; leur non intégration n'a donc pas d'incidence sur le niveau de dotations aux amortissements.
8. Baisser dès 2019 le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de manière à ce que cette taxe finance le seul service public de collecte et de traitement des déchets ménagers. Cette recommandation a totalement été mise en œuvre.
Je vous rappelle qu'un équilibre subtil a été trouvé entre la baisse de la TEOM et, pour compenser cette baisse, le Foncier Bâti du Muretain Agglo, qui a été légèrement augmenté de façon à ce que ce soit neutre, à la fois pour les recettes du Muretain Agglo, mais également pour le coût imputé aux administrés que nous sommes.

Merci. Je ne sais pas si vous souhaitez intervenir, mais il est certain que nous pouvons considérer, même si nous avons un regard critique sur certains choix faits par le Muretain Agglo, que nous aimerions que ces choix aillent vers davantage de solidarité, pour autant, le Muretain Agglo est bien géré, aucune erreur n'a été relevée par la Cour des Comptes. Cette dernière constate également que c'est un EPCI de services, et non pas un EPCI de projets, mais les compétences sont celles qu'elles sont aujourd'hui.

M. Louzon : qu'est-ce que l'AC flottante ?

Mme le Maire : "a délibéré pour une révision libre des AC". C'est-à-dire que nous pourrions mettre dans notre Attribution de Compensation le coût de la voirie.

La Directrice Générale des Services : oui, à la place des fonds de concours, une partie des investissements s'appellera dorénavant "Attribution de Compensation Investissement".

Mme le Maire : en fait, nous payions une importante partie de nos travaux de voirie en fonctionnement, et peu en fonds de concours. Maintenant, ce sera beaucoup en "AC Investissement".

Le Conseil Municipal atteste avoir débattu sur le rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération Le Muretain Agglo au titre des exercices 2012 et suivants transmis par la Chambre Régionale des Comptes.

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

20 - LE MURETAIN AGGLO - RÉVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2019 (délibération n° 2019-192)

Mme le Maire : comme indiqué précédemment, le Conseil Communautaire du Muretain Agglo a adopté, lors de sa séance du 1^{er} octobre 2019, la révision libre des Attributions de Compensation 2019.

Afin que cette délibération soit pleinement exécutoire, elle doit faire l'objet d'une délibération concordante du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux des communes membres concernées.

Pour la commune de Fonsorbes, il convient de noter l'actualisation des annuités d'emprunts transférées relatives à la compétence voirie, à savoir :

- AC provisoire 2019 : - 1 313 179 €
- Variation AC actualisée des annuités 2019 : 26 832 €
- Je vous rappelle que dans l'AC nous finançons le remboursement des emprunts notamment liés aux crèches et à la voirie. Ces annuités diminuent au fil des années.
- AC Fonctionnement 2019 : - 1 286 347 €
- AC Investissement 2019 (bilan voirie 2018) : - 57 737 €

Aussi, il est proposé d'approuver la révision libre des Attributions de Compensation 2019, et donc d'adopter une délibération concordante avec celle du Muretain Agglo.

La délibération du Muretain Agglo était annexée à la convocation du Conseil Municipal.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la révision libre des Attributions de Compensation des communes concernées au titre de l'année 2019.

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

21 - LE MURETAIN AGGLO - PROCÈS-VERBAL DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR LA RÉALISATION D'UN NOUVEAU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) (délibération n° 2019-193)

Mme le Maire : le Muretain Agglo a prévu le transfert du Relais Assistantes Maternelles (RAM), situé actuellement chemin des Capelliers, sur une parcelle du Banayre, à côté de la crèche et de la salle du Banayre. L'idée est de favoriser l'accessibilité, extrêmement compliquée actuellement, aux assistantes maternelles qui viennent en voiture ou à pieds. Ce sera nettement plus aisé pour elles.

Pour ce faire, la commune mettrait à disposition du Muretain Agglo un terrain d'une superficie de 500 m². Les surfaces seraient approximativement organisées de la façon suivante :

- 220 m² pour le bâtiment
- 150 m² pour le jardin
- 120 m² pour les circulations autour du bâtiment dont l'entrée

Aussi, il est proposé de signer avec le Muretain Agglo un procès-verbal de mise à disposition.

Les parkings seront mutualisés, sachant que celui de la salle du Banayre est généralement vide.

M. Louzon : c'est accolé ?

Mme le Maire : non, ce n'est pas accolé. En fait, c'est de l'autre côté. Lorsque vous arrivez à la salle du Banayre par le rond-point, à gauche vous avez la crèche, à droite la salle du Banayre, le RAM se trouvera à cet endroit.

Cela devrait aller relativement vite puisqu'il s'agit en fait d'un bâtiment modulaire de qualité (ce ne sont plus les préfabriqués d'avant, "passoires énergétiques"). Vu sa qualité environnementale correcte, voire satisfaisante, nous bénéficierons d'une subvention de la CAF d'un montant de 50 000 € ; j'espère ne pas me tromper, ce sera à vérifier.

Le procès-verbal et les plans étaient annexés à la convocation du Conseil Municipal.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver de signer avec le Muretain Agglo le procès-verbal de mise à disposition d'un terrain situé au Banayre, pour la réalisation d'un nouveau Relais Assistantes Maternelles.

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

22 - LE MURETAIN AGGLO

Compétence assainissement-eau pluviale

Mme le Maire : vous savez que la loi NOTRe a imposé aux intercommunalités de prendre cette compétence en charge. Elle sera donc transférée au Muretain Agglo, sachant que ce dernier sera en représentation substitution dans les syndicats qui sont les nôtres aujourd'hui, à savoir le SIECT (Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch) pour l'eau potable, et RÉSEAU 31-SMEA pour l'assainissement.

Nous garderons donc les mêmes interlocuteurs, c'est ce que nous avons demandé au Muretain Agglo. Il n'y avait pas de raison d'envisager que cela puisse se passer différemment.

Le Muretain Agglo nous demande donc de désigner, ou de voter, les représentant sur ces instances-là. Les Élus interviendraient sous couvert du Muretain Agglo et non pas de la Mairie.

La Directrice Générale des Services : il n'y aura pas de vote en Conseil Municipal.

Mme le Maire : nous allons donc rester avec les mêmes représentants pour le SIECT, soit Mme Vitet et M. Lerat, et Mme Vitet, MM. Lerat, Marin et Gaubert et moi-même pour le SMEA.

23 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22DU CGCT

Mme le Maire :

- Décision Municipale : avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'installation et la location d'un bâtiment modulaire provisoire à usage de cuisine et de salle de restaurant au groupe scolaire du Trépadé : il s'agit d'une nouvelle répartition des honoraires sans aucune incidence financière sur ledit marché de maîtrise d'œuvre.

Nous avons proposé aux parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire de venir voir le fonctionnement du restaurant, bien entendu au moment du service. Les parents disponibles ce jour-là, à savoir un mardi, sont venus et ont pu constater comment cela se passait. Manifestement, ils étaient satisfaits de ce qu'ils ont vu, le service fonctionne bien, les équipes d'encadrement en ont bien pris la dimension. Les enfants sont contents, les parents l'étaient également de l'avoir vu. Ce qui prouve que cela a bien été travaillé. Un seul problème nous a été souligné par les équipes techniques, celui lié à la plonge et à l'insuffisance de capacité de la machine installée. Ce problème ayant été soulevé lors d'une réunion avec le Muretain Agglo, il a été demandé que cette machine soit changée pour une plus performante. Le Muretain Agglo prendra donc en charge ce changement, démontage et enlèvement, le surcoût de la location du nouvel équipement et installation de ce dernier. Cette installation est prévue la semaine prochaine. Le personnel était ravi que leur demande ait été entendue, l'objectif étant qu'il puisse travailler dans de bonnes conditions.

- Décision Municipale : maîtrise d'œuvre pour la création d'un cheminement piétonnier Riouvouet, le cabinet OTCE INFRA a été retenu pour un montant de 8 740,00 € HT soit 10 488,00 € TTC

24 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Mme le Maire : les groupes d'Opposition ne sont pas présents, mais nous allons y répondre puisque les réponses étaient prévues.

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Nous voudrions avoir une présentation du nombre de bâtiments communaux d'habitations loués et de leur localisation. Sont-ils tous occupés ? Quelle est l'évolution qu'a connue ce nombre de logements lors des cinq dernières années ?

Mme le Maire : la commune dispose de vingt logements, dont cinq logements temporaires conventionnés par l'État. La location ne peut donc aller au-delà de six mois maximum, mais les personnes occupant ces logements temporaires sont ensuite prioritaires pour l'attribution de logements sociaux, sous conditions qu'ils entrent dans les critères de ces derniers.

Ils sont occupés à 90 %, deux logements ne sont pas occupés pour le moment, dont un pour lequel nous avons décidé avec Mme Hernandez, Adjointe déléguée aux affaires sociales, compte-tenu de son état, qu'il n'était pas correct d'y accueillir des personnes, même en difficultés. Il s'agit d'un studio éclairé par un vélux, dans un bâtiment ancien de la commune, vélux que nous ne pouvons ouvrir qu'en montant sur une chaise. Nous avons donc considéré que c'était un local plutôt indigne. Nous allons regarder ce que nous pouvons faire sur ce studio, sachant qu'il n'est peut-être pas simple de le réhabiliter. Sous prétexte que les gens sont en difficultés, il ne faut pas non plus les accueillir dans des conditions non correctes. Ce logement pouvait être attribué à des personnes en difficultés sociales, en logement d'urgence. Mais, il n'y avait pas de notion de sécurité sur ce logement, nous n'avons pas mis les gens en insécurité.

Ce nombre a évolué depuis cinq ans, deux bâtiments sont maintenant occupés par les services : le logement situé au-dessus de la crèche de Cantelauze, occupé par le service jeunesse, et le logement des Boulbènes, considéré comme un logement gardien, mais qui était en fait un logement loué, a été récupéré pour installer un service.

Un logement est loué à la Guinguette, et deux logements ne sont pas mis à la location car des travaux sont nécessaires, à savoir : un logement, particulièrement dégradé, se trouve au-dessus des Restos du Cœur ; nous l'avons regardé en début de mandat, les travaux de réhabilitation s'élèveraient à plusieurs dizaines de milliers d'euros (le plancher est troué, toute la menuiserie est à reprendre), et le logement situé à côté du RAM, qui était auparavant le deuxième logement de fonction des enseignants, chemin des Capelliers ; nous voulions également le récupérer pour y mettre nos services, il était loué en début de mandat, mais de gros travaux sont aussi nécessaires, notamment en terme d'isolation. Donc aujourd'hui, compte-tenu de l'ampleur des investissements, nous avons mis tout cela entre parenthèses.

Nous tenons à votre disposition la liste de tous ces logements.

2. Nous voudrions avoir une présentation des contentieux juridiques existants impliquant la Mairie : nombre, juridictions, motifs, situations et les éventuels impacts financiers pouvant en découler.

Mme le Maire : nous avons six contentieux en défense :

PÉTITIONNAIRES	OBJET	ÉTAT DE LA PROCÉDURE
DUPUY/HERNANDEZ	Recours gracieux contre le PC Ribaut du 27/09/2018 rejeté le 02/10/2018	Requête du 03/12/2018 auprès du TA à l'encontre du PC initial et de l'arrêté de transfert. En attente de la décision du TA
MME MARCIANO	Recours gracieux retrait DP pour une clôture	Contentieux TA du 01/02/19
	Recours gracieux DP pour une piscine	Requête du 18/08/2019 auprès du TA
SCCV LE CLOS DE MERCERY (sté XF Investissements)	Recours gracieux PC refusé le 07/09/2017	Rejet recours gracieux du 21/12/17
	Sursis à statuer PC le 19/07/2018	Requête en annulation TA du 17/09/18

Mme le Maire : nous avons refusé le permis de construire compte-tenu du nombre de logements annoncé, de l'insuffisance de parkings ; nous ne pouvions absolument pas laisser passer un projet de cet ordre-là, qui se trouve à côté du rond-point Bénech, en allant vers les Hauts de Hournes, sur l'emplacement initialement prévu pour une gendarmerie. Nous pouvons concevoir qu'un aménageur ne soit pas content.

M. CHAUVET	Canalisations eaux usées/pluvial sur la parcelle BV 16 chemin de Calléou	TA a demandé une expertise qui a eu lieu le 03/12/2018. Les parties devaient remettre leurs documents avant le 26/08/19. La remise du rapport de l'expert est prévue au 30/11/2019
------------	--	--

Mme le Maire : cette personne s'est rendue compte, après avoir acheté sa maison, que cette dernière était grevée d'une servitude, à savoir le passage d'un réseau d'assainissement desservant plusieurs de ses voisins, ce que nous ignorions, ainsi que le notaire, c'était inconnu de toutes les parties. Cette personne nous reproche donc de ne pas l'avoir prévenue.

M. Marin : un expert est mandaté pour cela. Compte-tenu de l'antériorité du permis de construire, celui-ci n'avait pas été instruit par la commune de Fonsorbes, les permis de construire étaient alors instruits par la DDE (Direction Départementale de l'Équipement) de Muret. Les archives des permis de construire n'ont pas totalement été transmises par la DDE. Nous nous apercevons qu'un fossé a été transformé ensuite en réseau d'assainissement, mais il y a plusieurs décennies. Nous n'arrivons pas à comprendre comment ce réseau a échappé au plan et à la planification du réseau d'assainissement. Ce contentieux existe entre RÉSEAU 31, délégataire de l'assainissement, et M. Chauvet. Nous essayons de répondre aussi dans la mesure du possible.

NOOK ARCHITECTES	Marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition et reconstruction de la cuisine satellite élémentaire du Trépadé	TA. Mémoire en défense déposé par l'avocat de la Mairie en novembre 2019.
------------------	--	---

PC : Permis de Construire / DP : Déclaration Préalable / TA : Tribunal Administratif de Toulouse

Trois contentieux engagés par la Mairie :

A L'ENCONTRE DE	OBJET	ÉTAT DE LA PROCÉDURE
ALGAYRES – MOULIAS (centre équestre)	Remblais en zone rouge PPRI	En attente décision du procureur-TGI
MINA	Remblais en zone rouge PPRI	En attente décision du procureur-TGI
SCI BOUILLON	Remblais en zone rouge PPRI + viabilisation sans PC parcelle AL52	En attente décision du procureur-TGI

PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondations / TGI : Tribunal de Grande Instance de Toulouse

Mme le Maire : ces trois dossiers concernent des remblais en zone rouge du PPRI, nous avons donc déposé plainte. Nous ne pouvions pas laisser faire parce que, d'abord ils n'ont pas le droit, c'est clair, mais surtout pour les risques que cela représente en amont et en aval.

Hier s'est tenue en Mairie une réunion avec Mme le Sous-Préfet sur le PPRI sur le Touch-Aval, en présence de l'ensemble des communes concernées. C'est un document qui avance, qui devrait être présenté en Conseil Municipal avant février.

Droit de suite :

1. Guinguette : nous sommes dans l'attente du retour concernant les conditions de location pour la période d'hivernage.

Mme le Maire : c'est étonnant, parce que nous avons déjà répondu lors d'un précédent Conseil Municipal. Nous avons dit que nous attendions les devis pour l'éventuelle mise aux normes du local, et que si nous le mettions aux normes en fonction des coûts qui seraient annoncés, le montant de location évoluerait, une nouvelle proposition de loyer leur serait faite. Aujourd'hui, nous attendons les devis en question.

2. Publicité lors du forum des associations : nous voudrions savoir ce qu'il en est de la diffusion d'un message avec le logo de la Mairie invitant à utiliser les services d'un commerçant de Tournefeuille.

Mme le Maire : nous avons adressé un mail aux associations qui fréquentent le forum pour savoir combien elles étaient à avoir reçu ce document et sous quelle forme. Cinq associations ont répondu, dont l'une nous a transmis le mail qu'elle avait reçu comportant ce document. D'autres ne l'ont pas conservé et certaines ne se souviennent pas l'avoir reçu.

La société en question est en redressement judiciaire depuis le 27 novembre 2018. Les démarches sont en cours auprès de la Gendarmerie puisqu'il y a eu usage frauduleux de notre logo.

Le groupe "Agir pour Fonsorbes"

Dans le cadre d'une nouvelle alternative à la collecte des bouteilles plastiques usagées et leur recyclage, la Mairie de Fonsorbes ne pourrait-elle pas engager un partenariat ÉCOBOX avec les supermarchés locaux ?

Mme le Maire : ÉCOBOX permet de ramener nos bouteilles en plastique, en échange de quelques centimes d'euros donnant droit à des bons d'achat pour le commerce en question. A priori, cela part d'un très bon sentiment, l'objectif étant d'inciter les gens à davantage trier. Cependant, il ne faut pas se faire d'illusions, derrière ÉCOBOX, c'est l'industrie du plastique. L'objectif aujourd'hui, ce n'est pas tant de recycler ; recycler, c'est bien, mais si nous évitons de fabriquer du plastic, même avec du plastic recyclé, c'est mieux. Peut-être vaut-il mieux aller vers quelque chose qui soit du durable, notamment vers les gourdes, que nous trouvons aujourd'hui, en aluminium, cette question peut être posée. De plus, vous avez dû l'entendre, des collectivités locales sont montées au créneau avec les associations d'Élus parce qu'aujourd'hui la récupération du plastic est une filière rentable. Cela signifie que le Muretain Agglo, qui récupère le plastic ici, le valorise financièrement, ce qui génère des taxes en moins pour nous puisqu'il le revend. Cela mérite qu'une réflexion soit menée pour savoir si mettre en place des ÉCOBOX est un bon geste.

M. Chouard : autant que l'argent rentre directement au Muretain Agglo, que de refinancer les sociétés qui produisent du plastique. Elles, ce qu'elles veulent, c'est récupérer du plastique à moindre coût. Ce n'est qu'une affaire de marketing, c'est une belle affaire commerciale.

Mme le Maire : de plus, la crainte des collectivités c'est aussi que les gens ramènent le plastique, donc en échange de menues monnaies, mais que finalement ils ne trient pas le reste.

Donc, nous concernant, nous ne ferons à priori pas la démarche vers les supermarchés locaux.

25 - INFORMATIONS DIVERSES

Conventions ÉNÉDIS

Mme le Maire : trois Conventions de servitude ont été signées avec ENEDIS en octobre pour :

- des lignes électriques souterraines secteur du chemin Saint-André
- un poste de transformation Haute Tension
- une ligne électrique souterraine chemin Cachac

SIECT

Mme le Maire : je vais vous lire la lettre du SIECT concernant les fuites, dont nous avons discuté en Conseil Municipal. J'avais adressé un courrier au Président du SIECT lui faisant part de notre questionnement sur les nombreuses fuites sur nos réseaux, mais également sur les réseaux de particuliers sur Fonsorbes. Je lui ai tout de même écrit deux fois avant d'avoir une réponse :

"Mme le Maire,

Suite à vos courriers réceptionnés le 9 septembre et le 1^{er} octobre, je vous informe que la relève sur votre commune est en cours et que nous n'avons pas enregistré à ce jour plus de surconsommations liées à des fuites après compteur que les années précédentes.

Nous serons en mesure de faire un point sur ces fuites après la relève de l'ensemble des compteurs de la commune, qui s'achève au mois de décembre.

Je vous confirme par ailleurs que plusieurs fuites après compteurs ont été constatées par notre releveur sur des compteurs communaux.

Les fuites sur le groupe scolaire du Trépadé sont récurrentes depuis 2015, et la reprise intégrale du réseau interne est souhaitable, comme vous l'avez prévu."

Nous avons réparé toutes les fuites, MM. Marin et Baë peuvent en attester, le réseau a cassé un peu plus loin. Aujourd'hui, nous avons shunté le système, c'est un shunt temporaire. La pose d'un nouveau réseau est prévue dans le cadre des travaux de réhabilitation de la restauration scolaire.

...

"En ce qui concerne notre réseau d'alimentation en eau potable, nos équipes réparent régulièrement des fuites sur toutes les communes du syndicat. Le nombre d'interventions sur votre commune n'a pas particulièrement augmenté ces dernières années.

Les fuites sont en règle générale liées à l'âge et à la qualité des tuyaux, et également à la façon dont ils ont été posés."

Cela est sûr, nous l'avons constaté au Trépadé où, effectivement, le lit de sable n'y était pas. Chaque fois que vous avez ouvert, nous nous sommes rendus compte que le réseau avait été mal posé, mais il y a fort longtemps. Depuis, cela a bougé.

"Elles interviennent souvent aux changements de saisons, lors des mouvements de terrain. Elles peuvent être influencées par la température de l'eau, la pression de service et les produits de désinfection de l'eau. Il est à noter que les produits que nous utilisons sont agréés par les instances sanitaires et sont indispensables pour assurer une bonne qualité de l'eau distribuée en tout point du réseau de distribution."

Nous nous posons également la question de la pression. Il répond donc sur ce point :

"La pression de service sur le réseau de votre commune est régulée par deux châteaux d'eau, celui de Fonsorbes situé au centre du village et celui de Saint-Lys, construit en 2013. La pression se situe entre 2 et 6 bars environ. Elle est fonction de la topographie et des secteurs d'influence des deux châteaux d'eau.

Par exemple, à l'école du Trépadé la pression de service varie entre 2,5 et 3 bars (zone d'influence du château d'eau de Fonsorbes), et au Cantalou (ndlr : les résidents ont été nombreux à signaler des fuites cet été) elle varie entre 4 et 6 bars (zone d'influence du château d'eau de Saint-Lys).

La pression de service ne peut pas atteindre 9 bars (ndlr : c'est un chiffre qui nous avait été annoncé) compte-tenu de la topographie de la commune et des côtes altimétriques des châteaux d'eau.

Je reste à votre disposition si vous souhaitez de plus amples informations ..."

M. Marin : il a été très facile pour nous de vérifier la pression dans les canalisations des réseaux d'eau parce que nous faisons tous les ans le relevé des pressions pour les poteaux d'incendie. Ces derniers sont branchés sur le réseau d'adduction d'eau potable de la ville. En aucun cas la pression n'a été supérieure, sur le réseau alimenté par le château d'eau de Saint-Lys, à 6 bars. Sur les poteaux d'incendie alimentés par le château d'eau de l'avenue du château d'eau, la pression n'a jamais été supérieure à 4,3 bars.

Mise en place de feux tricolores au croisement de la route de Lamasquère

Mme le Maire : nous avons annoncé que les travaux pourraient être réalisés d'ici la fin de l'année. Cependant, le SDEHG retarde les travaux ; il a estimé que les faire en période scolaire était une très mauvaise idée compte-tenu de la densité de circulation. Il a donc prévu de les réaliser au cours des vacances de février 2020, avec à priori une circulation moins soutenue. Une déviation sera mise en place pour les travaux sous voirie durant un jour et demi : côté D50 vers Lamasquère par le chemin du Tranquille et l'avenue des Raisins, et côté D 50 vers Plaisance par Frouzins ou Plaisance.

Le Marché de Noël

M. Louzon : samedi, de 15 h à 22 h ; dimanche de 10 h à 17 h. Il y aura des animations pour les enfants âgés de cinq à dix ans. Tous les commerçants ont vraiment joué le jeu. "Un intrus", qui n'est pas Fonsorbais, participera au marché : "Les 3J", magasin de Saint-Lys qui vend des jeux et jouets.

Mme le Maire : "un intrus" qui est le bienvenu.

M. Louzon : il était présent pour le festival du jeu, c'est donc une personne habituée à venir sur Fonsorbes. Il est demandeur de s'installer sur Fonsorbes.

J'aurai sûrement besoin de personnes samedi matin pour l'installation, je vous le dirai exactement demain, parce que des personnes arriveront avec beaucoup de matériel.

L'animateur a reçu toutes les personnes qui participeront au défilé de mode, avec la mise en place de la sono et l'éclairage. Le Père-Noël sera en place.

Tout le personnel du service communication m'a beaucoup aidé, il s'est vraiment investi. Cela fait plaisir.

Café des Arts

Mme le Maire : il aura lieu samedi matin à 10 h, avec des peintures pariétales murales ; avec, en fin d'après-midi, le vernissage des Peintres Amateurs Fonsorbais.

Merci à vous, après un Conseil Municipal très particulier. Malheureusement, cela ne se passe pas forcément aussi bien que ce que nous souhaiterions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 06.

Mme le Maire
SIMÉON Françoise



Le Secrétaire de Séance
LASCRET Yves

